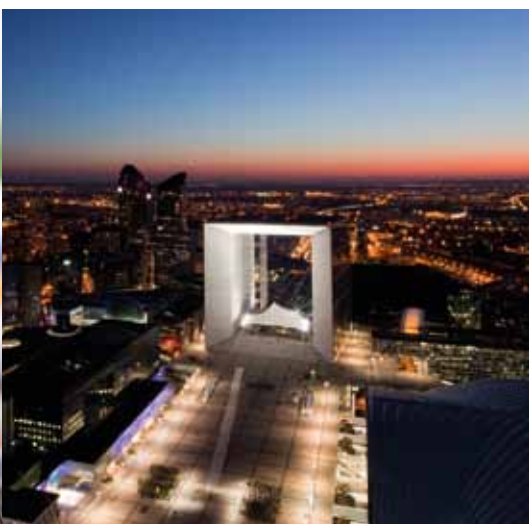




Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Rapport d'activité



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

2013

Sommaire

Points clef

P.4



Pôle 3E

P.5

Piloter les politiques de l'emploi au niveau régional	P.6
Renforcer le développement et la compétitivité des entreprises	P.13
Utiliser le levier européen du FSE	P.18
Contrôler les organismes de formation	P.20
Accompagner le projet du Grand Paris	P.21
Développer l'intelligence économique	P.22

Pôle T

P.23

Veiller au respect du code du travail	P.24
Rendre effective l'égalité professionnelle	P.25
Lutter contre le travail illégal	P.26
Mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur l'amiante	P.27
Réformer les services de santé au travail	P.28



Pôle C

P.29

Veiller à la régulation des marchés	P.30
Contribuer à la protection des consommateurs	P.31
Contrôler les outils de mesure	P.33

Fonctions support

P.35

Le Secrétariat général - Ressources humaines et dialogue social	P.36
Le service Communication	P.37
Le service des Etudes, des statistiques et de l'évaluation	P.38



Organigramme de la Direccte Ile-de-France

P.39

Sur le front de l'emploi



Laurent Vilboeuf
Directeur régional

Depuis 3 ans qu'elle existe, la Direccte s'est imposée comme un service majeur de l'Etat dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement économique, de la concurrence et de la

répression des fraudes. La Direccte se situe au cœur de la vie des entreprises, qu'il s'agisse du respect des droits des salariés, de la protection des consommateurs, ou du soutien aux entreprises.

L'emploi est demeuré un front majeur avec par exemple la poursuite du déploiement du dispositif des Emplois d'Avenir, la montée en charge des Contrats de génération, la mise en œuvre du plan "formations prioritaires pour l'emploi", la réforme de l'insertion par l'activité économique... La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi a aussi confié aux Direccte de nouvelles compétences en matière de contrôle des plans de sauvegarde de l'emploi.

La Direccte a donc joué son rôle d'impulsion, de coordination et de mobilisation de tous les acteurs concernés par la lutte contre le chômage, qu'il s'agisse des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de formation, des partenaires sociaux, de Pôle Emploi. Les résultats obtenus témoignent du fort engagement de tous. C'est un effort qu'il convient plus que jamais de poursuivre en 2014.

Interlocutrice privilégiée des acteurs économiques et sociaux, la Direccte et ses agents se sont ainsi beaucoup impliqués dans la mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, l'accompagnement des pôles de compétitivité franciliens, le soutien des filières, l'émergence du Grand Paris, le contrôle des organismes de formation et l'optimisation des crédits FSE.

L'action essentielle de l'inspection du travail a contribué à l'effectivité du droit du travail et à la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Le Pôle Travail s'est également beaucoup engagé dans le contrôle de l'application des nouvelles dispositions sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et des accords liés aux contrats de génération, la réforme des services de santé, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation amiante....

La Direccte, c'est aussi la protection des consommateurs (une mission exercée en lien avec les Directions Départementales de la Protection des Populations) et la régulation des marchés et des relations commerciales entre entreprises. Par son activité de pilotage et ses actions de contrôles et d'enquête, elle s'attache ainsi à combattre les pratiques anticoncurrentielles, les pratiques trompeuses, les abus de position dominante ou les fraudes qui faussent le marché au détriment des entreprises comme des consommateurs.

En interne, La poursuite de la démarche « Ministère Fort », engagée en 2012, a mobilisé à la fois les agents de l'inspection du travail et des services emploi. L'encadrement a été très fortement sollicité pour expliquer le sens de cette démarche et pour dessiner les contours de l'organisation qui sera mise en œuvre au dernier trimestre 2014 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Tous ces chantiers ont largement mobilisé les services support qui ont contribué à leur réussite, par un accompagnement sans faille.

Ce rapport d'activité 2013 offre une vue synthétique de l'action de la Direccte au service des demandeurs d'emploi, des salariés, des entreprises et des consommateurs. Il témoigne de la qualité du travail, de l'engagement et du sens du service public de l'ensemble des agents qui la composent et qui ont à cœur de bâtir une administration plus efficace, plus réactive et plus à l'écoute des besoins de la société.

Points clef



1

direction régionale



8

unités territoriales au
niveau des départements



1 742

agents

La Direccte, interlocutrice privilégiée des entreprises et des partenaires sociaux

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) est un service déconcentré de l'Etat. Elle relève du Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur, ainsi que du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

La Direccte intervient sur les champs qui relevaient auparavant de huit directions et services départementaux. Interlocutrice unique des entreprises et des partenaires sociaux, elle améliore la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique économique et sociale de l'Etat.

La Direccte soutient les entreprises dans leur développement et les mutations auxquelles elles sont confrontées. Elle pilote au niveau régional la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage. Elle veille au respect des réglementations du travail, des règles de concurrence et à la loyauté des relations commerciales. Elle contribue ainsi à la régulation des marchés et à la protection des consommateurs.

Les Unités Territoriales, échelons de proximité de la Direccte, correspondent aux 8 départements franciliens. Elles sont en charge du déploiement de la politique régionale à l'échelle des départements et réalisent un travail de terrain. Elles assurent en particulier l'inspection du travail, l'accompagnement du développement économique des territoires, l'accueil de la main d'œuvre étrangère. Elles travaillent en lien direct avec les acteurs de l'emploi : Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, collectivités territoriales, chambres consulaires, organisations syndicales...

Principaux budgets gérés par la Direccte (en crédits de paiement, hors crédits pilotés).

BOP 102
Accès et retour à l'emploi :

48.3 M€



BOP 111
Santé, sécurité au travail :

0.4 M€



BOP 155
Conception, gestion et
évaluation des politiques
de l'emploi et du travail -
fonctionnement :

6.6 M€



BOP 333
Moyens mutualisés
des administrations
déconcentrées :

16.4 M€



BOP 103
Accompagnement des
mutations économiques,
sociales et démographiques :

18 M€



BOP 134
Développement des
entreprises et de
l'emploi - industrie :

4.5 M€



BOP 134
Développement des
entreprises et de l'emploi -
consommation, concurrence
et répression des fraudes :

0.09 M€





Le pôle 3E

Entreprises, Emploi et Economie

Le pôle 3E assure la déclinaison régionale des orientations politiques en matière d'emploi, de formation professionnelle, de compétitivité et d'industrie. A ce titre, le pôle 3E agit en faveur de :

- l'accès et le retour à l'emploi ;
- le développement de la compétitivité des entreprises ;
- l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;

- le soutien à l'internationalisation des entreprises ;

- la gestion du fonds social européen (FSE) ;
- le contrôle des organismes de formation.

En 2013, dans un contexte économique fragile, le pôle 3E a renforcé ses actions pour faciliter le retour à l'emploi des personnes précaires ou fragiles. Il a mis l'accent sur l'accompagnement des entreprises aux mutations économiques, la compétitivité et le soutien aux filières.

Piloter les politiques de l'emploi au niveau régional

La Direccte, avec son Département des politiques de l'emploi, assure le pilotage des politiques de l'emploi de l'Etat au nom du Préfet de région. Son partenariat fort avec Pôle emploi a permis de recentrer les objectifs et d'accentuer l'approche territorialisée. Les partenariats avec les autres acteurs principaux de la politique de l'emploi (missions locales, Plie, Maisons de l'emploi, Cap emploi) facilitent la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les situations les plus précaires. Afin de lutter contre le chômage de longue durée, près de 60 000 contrats aidés ont été conclus.

Accompagner les entreprises et leurs salariés dans les mutations économiques

La convention Etat, Région et partenaires sociaux concernant la sécurisation des parcours et la consolidation de l'emploi a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux. Des interventions spécifiques au bénéfice de secteurs d'activité ou d'entreprises impactés par les mutations économiques ont été engagées, notamment auprès des secteurs traditionnels touchés par l'essor du numérique. Au titre de cette convention, de 2011 à 2013, ce sont plus de 2 500 salariés de plus de 130 TPE-PME qui ont été soutenus. Six plans filières ont été accompagnés, portés principalement par des pôles de compétitivité. La veille sur les Plans de Sauvegarde de l'emploi (PSE) a été renforcée compte tenu du contexte économique sensible et de la réforme sur les procédures collectives de licenciement économique. 649 procédures collectives concernant la suppression de 26 342 emplois ont été dénombrées. En proportion du nombre d'emplois dans la région, l'industrie pharmaceutique est le secteur le plus touché. Mais c'est dans le secteur du commerce, dont le poids dans l'économie régionale est prépondérant, que le nombre d'emplois menacés est le plus important. 14 conventions de revitalisation et 1 accord collectif (Oracle) ont été signées. Ces dispositifs portent sur une contribution financière de 8,5 millions d'euros et visent la création de 2 179 emplois. 124 conventions de revitalisation ont été signées depuis 2004. Près de 2 000 demandes d'activité partielle ont été reçues par les unités territoriales. Elles portent sur près de 8 millions heures autorisées et près de 3 millions d'heures consommées. Fin 2013, 3 300 demandes d'aide contrat de génération avaient été déposées à Pôle emploi soit 18 % du total national. Ce sont les entreprises de moins de 50 salariés qui sollicitent le plus souvent ce dispositif.

Encourager le recrutement des personnes éloignées de l'emploi

En 2013, 44 072 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

et 7 381 contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits. Ces contrats aidés sont ciblés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment grâce à des taux de prise en charge bonifiés pour certains publics (demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA). Un effort particulier a été mené en 2013 afin d'accroître la durée moyenne des CAE, portant celle-ci au-delà de 12 mois. Au total, l'Île-de-France comptait fin 2013 plus de 32 000 bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE ou emploi d'avenir) dans le secteur non marchand.

Vaincre l'illettrisme

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2009-2012 a été évalué et se poursuit via un plan de «deuxième génération» pour la période 2013/2016. Ce plan se décline en 4 axes principaux : agir sur les environnements périscolaires, extrascolaires et familiaux afin d'accompagner et de consolider l'acquisition des compétences de base ; faciliter l'acquisition des compétences de base des enfants, adolescents et jeunes en difficulté dans les apprentissages fondamentaux ; développer la construction de parcours d'acquisition des compétences clés pour les demandeurs d'emploi ; renforcer la construction de parcours d'acquisition des compétences clés en situation professionnelle pour les salariés.

9 689 personnes, essentiellement des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, dont 74 % de femmes et 20 % de personnes en situation de handicap, ont bénéficié d'une formation aux compétences clefs financée par la Direccte IDF. La formation en direction des détenus favorise leur réinsertion professionnelle. Ces actions sont menées en lien direct avec les services du Ministère de la Justice. Certaines sont cofinancées par le FSE.

Insérer par l'activité économique

Plus de 400 associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion ont été conventionnées en 2013, pour un montant de près de 20 millions d'euros dont une part de Fonds social européen (FSE) pour ce qui concerne les entreprises d'insertion. En 2012, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

9 689

franciliens ont bénéficié d'une formation aux compétences clés

60 000

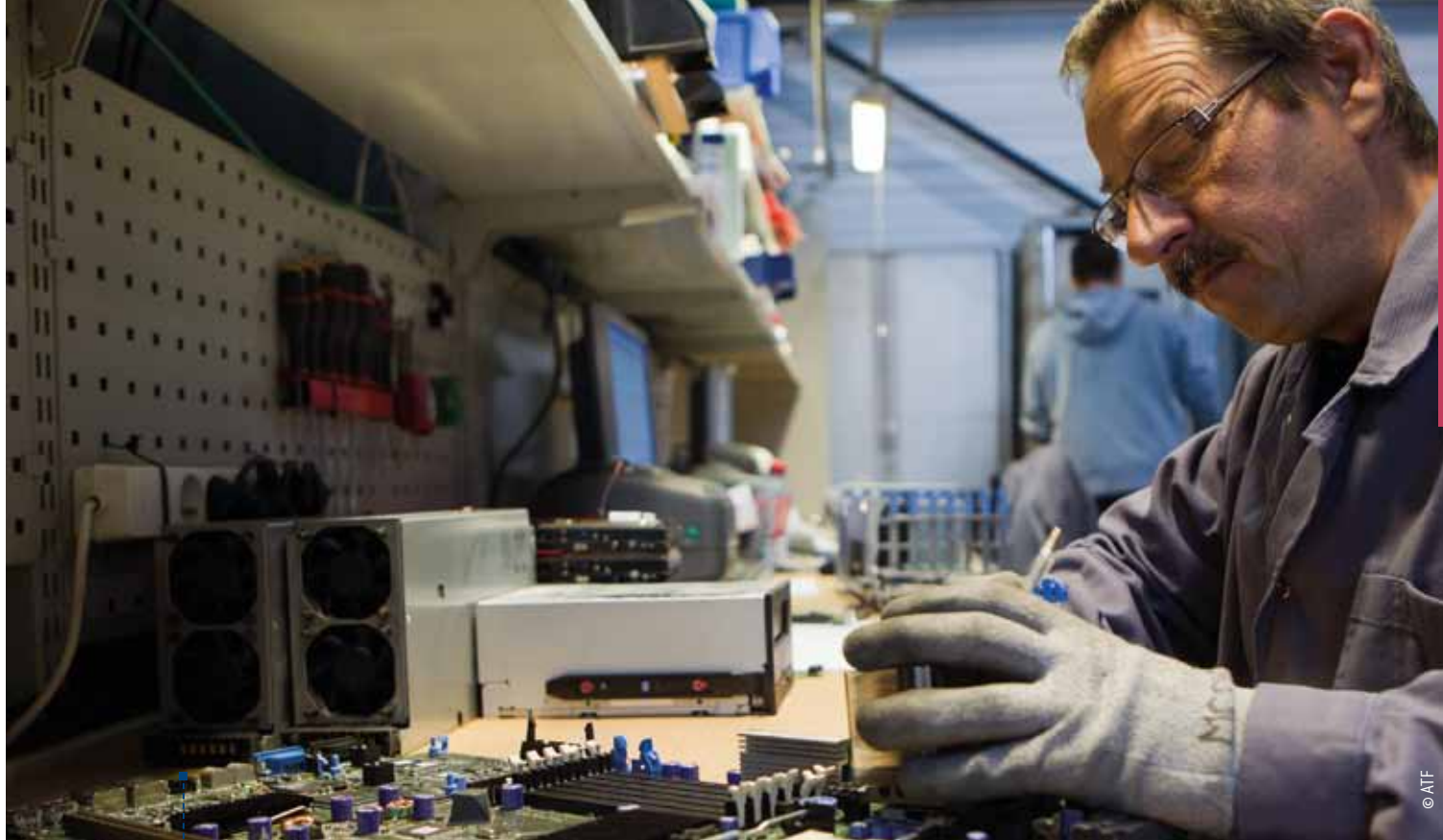
contrats aidés conclus

400

structures d'insertion par l'activité économique conventionnées

65

entreprises adaptées pour l'insertion des personnes en situation de handicap



Les entreprises adaptées franciliennes emploient 2 900 travailleurs handicapés.

(SIAE) ont salarié plus de 28 000 personnes (soit l'équivalent de 6 800 ETP) dont 40 % de chômeurs de très longue durée. A l'issue des parcours en SIAE, 58 % des personnes concernées ont trouvé une insertion professionnelle ou accédé à une formation. Les chiffres 2013 montrent une augmentation significative des ateliers et chantiers d'insertion. L'accord régional entre l'Etat, Pôle emploi et les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE), signé en 2011, a débouché sur la mise en place de comités techniques d'animation (CTA) animés par Pôle Emploi dans les départements ; l'harmonisation d'outils de prescription ; et l'appui aux structures dans la mise en œuvre de l'accompagnement des publics.

La Direccte a poursuivi sa mobilisation afin de favoriser le recours aux structures de l'IAE dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics, via l'organisation de réunions d'information, le site internet www.entreprenons-ensemble.fr et le financement de projets portés par des têtes de réseaux et retenus au titre de l'appel à projets « Grand Paris ». La préparation de la réforme de l'IAE prévue en 2014 a donné lieu à la mise en place du COR-IAE (Comité d'Orientation et d'animation Régional IAE) et à une mobilisation renforcée des UT.

Renforcer l'efficacité des politiques en faveur des handicapés

Lancé en 2011 avec le soutien de l'Agefiph Ile-de-France, le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith) s'adresse aux acteurs institutionnels. Son objectif est de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi que de sensibiliser les employeurs à leur insertion.

Journée handicap



La deuxième édition de la journée Handicap - Rencontres Départementales du Val d'Oise s'est tenue le 1^{er} octobre 2013 à Franconville. La matinée, ouverte par le Préfet du Val d'Oise, était consacrée à l'achat responsable. Les acheteurs d'entreprises (Afnor, Air France, Atos, DHL International Express, Leroy Merlin, Servair...) et de collectivités publiques (Communauté d'agglomération du Val-de-France, Mairie de Cormeilles-en-Parisis...) ont pu nouer des contacts commerciaux avec les 17 structures présentes, parmi lesquelles des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département. L'objectif était de mettre en place des partenariats durables entre les services achats et les structures accompagnées par l'Etat, qui offrent des prestations de qualité et proposent des solutions sur mesure à leurs clients, dans des domaines aussi variés que l'industrie, les espaces verts, le recyclage informatique et de déchets de bureau ou encore la blanchisserie. Une conférence d'experts autour de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et des clauses sociales des marchés publics a fortement intéressé les visiteurs. L'après-midi a permis à plus de 250 visiteurs demandeurs d'emploi travailleurs handicapés de parcourir les 33 stands des participants : entreprises, institutionnels, partenaires, associations, centres de formation.

Le plan s'est concrétisé par des actions conduites en coopération par les différents partenaires (Région, Agefiph, Pôle emploi, ARS, Rectorats, partenaires sociaux, MDPH, Cramif, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale), pour améliorer l'efficacité des politiques institutionnelles. Un site internet (www.prithidf.org) permet de rendre compte de ces démarches et de diffuser une information complète à l'ensemble des partenaires.

Les 65 entreprises adaptées franciliennes issues de la réforme de 2006 du secteur protégé complètent cette action en employant directement près de 2 900 travailleurs handicapés. En intervenant en sous-traitance d'activité ou en prestations de services pour les entreprises assujetties à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH), elles contribuent à maintenir dans l'emploi et à augmenter les qualifications professionnelles des salariés handicapés dont elles sécurisent l'employabilité. Les nouveaux conventionnements Direccte / Entreprises valant agrément EA font l'objet d'appel à projets réguliers publiés sur les sites web de la Direccte et de la Préfecture.

Animer le Service public de l'emploi

Sur l'essentiel de ces politiques de l'emploi, la Direccte accomplit ses missions avec le réseau de partenaires du Service public de l'emploi qu'elle pilote et anime ; l'objectif étant de renforcer l'efficacité des actions. Dans le cadre d'instances, comme le Comité de coordination régional emploi formation professionnelle (CCREFP), le Service public de l'emploi régional (SPER), ou d'autres mobilisant les partenaires sociaux ou des acteurs des branches professionnelles et les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA), la Direccte est amenée à négocier et copiloter un certain nombre de conventions et d'accords avec ses partenaires naturels sur le champ de l'emploi et la formation (avec la Région, Pôle emploi, les partenaires sociaux...).

Accompagner la création ou la reprise d'activité

Créé en 2009, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) s'adresse aux personnes éloignées du marché de l'emploi et désireuses de créer ou reprendre une entreprise. Il repose sur des aides financières (aide à l'accompagnement et prêt à taux zéro) et un accompagnement de 3 à 4 ans. Depuis sa mise en place, ce dispositif, piloté et financé par l'Etat et la Caisse des dépôts, a permis d'accompagner 11 900 créateurs ou repreneurs d'entreprise franciliens. En 2013, 2 489 nouveaux bénéficiaires ont été enregistrés. 1 232 prêts Nacre ont été décaissés, pour un montant total de près de 9 millions d'euros. Par effet de levier, ces prêts ont permis de mobiliser 1119 prêts complémentaires pour un montant de près de 60 millions d'euros.

Le dispositif Contrat de Génération facilite également la reprise d'entreprise. La Direccte appuie par ailleurs les employeurs associatifs par les Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA), implantés dans chaque département, permettent de développer et sécuriser l'emploi associatif.

Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

UT
95

Dans le cadre du dialogue social territorial, l'unité territoriale et les partenaires sociaux ont initié la mise en œuvre d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Territoriale (GPECT), dans les secteurs de l'industrie et des services. La démarche s'est élargie à d'autres acteurs : Conseil régional, Comité d'Expansion Economique, CCI, CMA, communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et du Parisis, l'organisme paritaire collecteur agréé Opcalia, la maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise, l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, et l'association Avec qui promeut l'intégration des personnes porteuses d'un handicap. Après la réalisation d'un diagnostic départemental dynamique et la définition d'enjeux et d'axes de travail, la réflexion se concentre dans un premier temps sur les filières de l'éco construction et de la mécanique. Des groupes de travail ont été créés pour identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre pour accompagner le développement de l'emploi et des compétences et sécuriser les parcours des salariés les moins qualifiés, notamment dans les TPE et PME, en anticipant davantage les évolutions et mutations économiques.

3 300

demandes
d'aide contrat
de génération
déposées

114 100

jeunes suivis
par les missions
locales

10 100

emplois
d'avenir créés



Farinez-vous, 1^{ère} boulangerie d'insertion, à Paris.

Multiplier les dispositifs pour les jeunes

L'effort pour l'apprentissage s'est poursuivi. Après une forte hausse du nombre des apprentis en 2012, leur nombre s'est tassé à 82 600 (-2,8 %) même si cette tendance est moindre en Ile-de-France qu'au niveau national. Comme les contrats de professionnalisation qui diminuent de 3,9 % (39 700 enregistrés en 2013), l'apprentissage pâti du contexte économique difficile. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM), signé avec la Région en 2011, s'est poursuivi en 2013, avec un effort particulier sur les bas niveaux de qualification.

Les missions locales ont accompagné vers l'emploi les jeunes les moins qualifiés, avec 114 100 jeunes en demande d'insertion (ayant eu au moins un entretien dans les 5 derniers mois, soit + 5 % par rapport à 2012) et 22 400 jeunes entrés en Civi-s. La Direccte, les partenaires sociaux, les missions locales, Pôle emploi et l'Apec ont continué la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel (Ani) du 7 avril 2011 qui prévoit

l'accompagnement de jeunes demandeurs d'emploi. En 2013, 3 400 jeunes ayant décroché du système scolaire sont entrés en dispositif d'accompagnement dans les missions locales.

Plus de 10 100 emplois d'avenir ont été déployés en 2013 grâce à la forte mobilisation de tous les acteurs. Plusieurs partenariats ont notamment été formalisés au niveau départemental et régional avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, la Poste ou la SNCF... Au total, le bilan qualitatif est très satisfaisant au regard du profil des jeunes recrutés (58 % sans diplôme, 28,5 % résidant en ZUS) et de la qualité des contrats (27 % en CDI).

En novembre 2013, la garantie jeunes a été lancée à titre expérimental avec la Communauté d'agglomération Est ensemble en Seine-Saint-Denis, l'un des 10 territoires pilotes au niveau national. Ce dispositif permet à des jeunes sans emploi, sortis du système scolaire et non engagés dans une formation (les Neet) qui connaissent une situation de précarité financière, d'entrer dans un parcours d'accompagnement innovant assorti d'une allocation financière d'un montant équivalent au RSA.

Mobiliser pour l'emploi au niveau territorial

Mettre en œuvre les contrats de génération



Deux conventions ont été signées en 2013. La première, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cible les entreprises dont au moins un salarié est âgé de 57 ans, celles dont le dirigeant, âgé d'au moins 55 ans, envisage un projet de transmission dans les 3 ou 4 prochaines années, et celles disposant d'un contrat d'apprentissage arrivant à son terme. Elle prévoit des prestations de conseil et d'accompagnement individuel ainsi que des actions collectives, à

travers un atelier de sensibilisation et d'information thématique. Vingt entreprises seront ainsi accompagnées avec l'appui d'un consultant spécialisé dans le domaine du management et des ressources humaines. L'Etat intervient à hauteur de 39 416 euros, soit 59,73 % du coût total de l'opération.

Une autre convention a été signée avec la CGPME 77 pour informer et sensibiliser les dirigeants de TPE/PME

au dispositif Contrat de Génération et accompagner 30 TPE/PME dans une démarche d'appui conseil en matière de gestion des âges pouvant conduire à la signature d'un ou plusieurs Contrats de Génération.

Elle permettra aux entreprises de bénéficier successivement d'une sensibilisation, d'une ingénierie et d'un accompagnement. Un plan d'action sera ensuite élaboré pour chacune d'entre elles.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Avenir 78 réunit l'UT 78 de la Direccte et quatre acteurs clés de l'économie sociale et solidaire (l'ESS) du département : Yvelines Actives, Profession Sport, BGE 78 (le dispositif local d'accompagnement) et l'association e-graine. L'action a été officiellement lancée en novembre, lors du mois de l'ESS. Elle répond à 3 enjeux : la mise en réseau des acteurs à l'échelle

départementale et le renforcement du travail commun ; le soutien aux structures de l'ESS pour leur permettre de se développer et de créer des emplois d'avenir ; le développement des emplois d'avenir avec la mobilisation des associations et l'appui aux missions locales. Avenir 78 a vocation à améliorer la connaissance de l'ESS, favoriser la dynamique de coopération entre

les acteurs et développer les emplois d'avenir dans les Yvelines. Pour 2013, 1365 emplois d'avenir ont été prescrits, dont 871 en non marchand (75 % dans les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, notamment les associations). Des potentialités existent : reste à promouvoir davantage le dispositif afin d'inciter les jeunes et les associations d'y recourir.

Accompagner les emplois d'avenir



Le 5 novembre 2013, l'association départementale des missions locales du Val-d'Oise a organisé, avec l'appui et le soutien financier de l'Unité territoriale, les Assises départementales des Emplois d'avenir, première étape d'un parcours de professionnalisation pour les conseillers et chargés de relation entreprise des Missions Locales du Département.

Plus de 250 personnes ont participé à cette journée. Ouvertes à tous les conseillers, et en présence d'élus, d'entreprises et de services de l'Etat, ces assises, ont permis aux conseillers des missions locales de mieux appréhender 4 thématiques centrales : les modalités de la relation de suivi pour la mise en œuvre de l'ensemble des engagements ; le rôle et missions du tuteur en entreprise ; la mobilisation des outils de financement et dispositifs de la



----- 250 personnes ont participé aux assises départementales des emplois d'avenir du Val-d'Oise.

formation continue pour l'entreprise et le salarié ; la construction du parcours de formation du jeune pour faciliter son intégration sur son poste de travail et assurer son insertion durable dans ou en dehors de l'entreprise.

Pour prolonger ce temps fort, un

programme de formation comprenant 5 modules sera proposé aux conseillers en 2014. Ils porteront sur le droit social, le droit à la formation, la sensibilisation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et la négociation avec les employeurs.

Soutenir les missions locales

UT
91

Les 10 missions locales de l'Essonne ont fait l'objet d'un accompagnement permanent. Les missions locales ont accueillis 28 253 jeunes dont 41 % étaient accueillis pour la première fois. 49,68 % des jeunes en contact avaient un niveau de formation faible (niveau CAP, BEP ou sortis du lycée avant la terminale.). Elles ont accompagné 17 094 jeunes en demande d'insertion (JDI) soit 12,3 % des JDI franciliens. 11 786 jeunes ont bénéficié d'une situation professionnelle (13,9 % du volume francilien) dont 7 % entrés en alternance, 26,3 % entrés en formation et 66,6 % entrés en emploi.

La dotation attribuée par l'Etat aux missions locales de l'Essonne a été de 2 842 459 d'euros. Les missions locales de l'Essonne emploient 218,6 ETP, auxquels s'ajoutent 33,8 ETP



Emploi d'avenir (91).

mis à disposition. Les missions locales ont également pu bénéficier de financements supplémentaires au titre du fonds d'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ). 75 000 euros ont ainsi permis de soutenir diverses actions : «Jeunes et femmes» portée par la mission locale des Ulis en faveur des jeunes femmes en situation de grande fragilité, le financement des deux postes de développeurs de l'apprentissage portés par les missions locales Sud

Essonne et Val-d'Yerres-Val-de-Seine, et le financement d'un poste de coordinateur départemental pour le déploiement des Emplois d'avenir porté par la mission locale Dynamique Emploi. La mission locale de Grigny a également bénéficié d'un soutien financier pour son action Trait-d'Union, un dispositif original de lutte contre le décrochage scolaire, via la convention pour l'emploi.

Accompagner les nouveaux projets

UT
94

La Direccte a organisé et participé aux dialogues de gestion de la dizaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique du territoire. L'UT94 a accompagné l'émergence de projets

d'insertion originaux comme la création de structures d'accueil petite enfance bilingues français - allemand par l'association Afaac à Créteil, l'ouverture d'une épicerie solidaire avec l'association

Elles aussi, ou la démarche développée par Femmes dignes en faveur des personnes cumulant difficultés sociales et professionnelles.

Valoriser l'insertion par l'activité économique

UT
91

Avec 54 structures (SIAE), et une forte implication du Département, l'insertion par l'activité économique est importante en Essonne. Elle continue de croître et donne de bons résultats. La couverture territoriale privilégie le Nord-est du département et les zones urbaines les plus en difficultés. En 2013, l'insertion

a concerné plus de 3 000 personnes, dont 45 % de résidents d'un quartier politique de la ville (ZUS-CUCS). 64 % ont connu une sortie dynamique, dont 30 % en emplois durables (CDI, CDD + 6 mois, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique). La durée moyenne des parcours d'insertion pour

les personnes en sorties dynamiques est de 12 mois. Deux initiatives nouvelles ont été lancées : l'édition d'un guide de l'insertion par l'activité économique et la préparation d'une expo photo dans une démarche de valorisation des personnes en insertion et de promotion des structures les accueillant.

Encourager l'apprentissage

UT
78

La Convention d'Objectifs et de Moyens territoriale (COMT) Yvelines a été signée en mars 2013 entre le Président du Conseil régional et le Préfet des Yvelines. Elle fait suite à accord-cadre signé en 2011 par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et les recteurs d'Académie franciliens qui a fixé l'objectif de 118 000 jeunes en apprentissage en 2015, soit 4 400 apprentis supplémentaires par an. L'Etat et la Région se sont engagés

chacun à hauteur de 130 000 d'euros par an, avec un réajustement de la répartition des financements en fonction des résultats et de l'évolution de la situation économique et sociale. L'objectif doit être atteint en agissant notamment sur l'orientation des jeunes vers les métiers porteurs. Cela passe par une dynamique de tous les partenaires concernés. La COMT a fait l'objet d'une mobilisation particulièrement importante de l'UT 78, qui a animé ce

projet avec les services de la Région et de l'Education nationale, en associant étroitement les acteurs de l'emploi : pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi, chambres consulaires, CFA ... Un comité de pilotage et des groupes de travail ont œuvré pour définir des actions concrètes comme les mercredis de l'apprentissage, qui réunissent Education nationale et mission locales autour de la problématique de l'orientation et du choix d'un métier.

Organiser le plus important forum emploi francilien

UT
93

Benoît Logre, explique comment l'Unité territoriale de Seine-Saint Denis, avec les mairies et les acteurs locaux de l'emploi, se mobilise pour ce rendez-vous qui, en 2013, a permis à 900 jeunes de décrocher un emploi.

Pour cette 5^e édition de ce forum, comme les années précédentes, nous avons étroitement travaillé avec nos partenaires publics : la Préfecture, les missions locales, Pôle Emploi et Cap Emploi. Nous sélectionnons les entreprises présentes et assurons la logistique, la restauration et la communication. A ce titre, nous mobilisons fortement les 40 villes de notre territoire.

C'est un réel travail de synergie, de mobilisation, au service de la cause publique. Le Forum 93 est le plus important des forums organisés par les services publics en Ile-de-France et il a le mérite d'être gratuit, ce qui n'est pas le cas pour d'autres événements de cette nature.. Nous accueillons près de 7000 jeunes et l'année 2013 a été un réel succès.



Nous avons été présents sur Facebook, ce qui a facilité le relais de l'information.

Pôle emploi et Cap emploi, de leur côté, relaient l'information via des mailings, et ont une connaissance des entreprises qui complète la nôtre. En 2013, les 82 entreprises présentes proposaient toutes au moins 5 offres d'emploi et nous savons que l'an passé, alors que le

forum se tenait en octobre, plus de 900 offres étaient pourvues à l'issue de cette manifestation. C'est une réelle satisfaction, en tant que service public, de voir se mobiliser les collectivités, les services de l'emploi à nos côtés. L'énergie déployée en interne pour assurer le bon déroulement d'un forum d'une telle ampleur est largement compensée par le succès.

Animer les services publics de l'emploi local

UT
94

L'animation territoriale s'inscrit dans le cadre des trois Services publics de l'emploi local (Spel) qui maillent le Val-de-Marne, sous l'autorité des sous-préfets d'arrondissement (L'Hay-Les-Roses, Créteil, Nogent-Sur-Marne). Elle est portée au quotidien par les trois chargés de mission d'animation territoriale qui participent activement aux initiatives des territoires et impulsent la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Le SPEL de l'Hay-Les-Roses s'est réuni à 5 reprises. Cela a permis de mobiliser et favoriser la réactivité

des partenaires du Service public pour l'emploi, notamment en matière de suivi et de prescription des emplois d'avenir par les 3 missions locales du territoire, et d'informer rapidement les acteurs économiques du territoire (notamment les clubs d'entreprises, la CAVB, le MIN de Rungis et le Parc d'entreprises Silic) des dispositions législatives concernant le contrat de génération, le CICE ou la sécurisation de l'emploi. Les 3 missions locales (Orly-Choisy, Innovam et Val-de-Bièvre) se sont particulièrement mobilisées sur le dispositif des emplois

d'avenir, la montée en charge s'est accentuée en fin d'année sans toutefois permettre d'atteindre les objectifs. En 2013, 401 personnes ont été accompagnées, dont 126 nouvelles entrées. Sur les 122 personnes sorties du dispositif dans l'année, 58 ont une sortie positive, soit un taux de 47,5 %, légèrement en deçà de l'objectif de 50 %. L'Ecole de la 2^e Chance (E2C), implantée à Orly, accueille plus de 300 jeunes Val-de-Marnais par an. Elle a ouvert un site à Créteil.

Favoriser le dialogue social lors des restructurations et améliorer les reclassements

UT
92

La loi offre désormais la possibilité de s'inscrire dans le cadre d'une négociation pour conduire un projet de licenciement collectif pour motif économique. L'objectif de la Direccte était d'accompagner les entreprises et les organisations syndicales dans cette voie et de rendre des décisions d'homologation ou de validation explicites dans les nouveaux délais légaux. Sur 2013, le nombre de plans

de sauvegarde de l'emploi (PSE) notifiés auprès de l'UT de la Direccte s'élève à 112, le plus élevé de France du fait de la densité des sièges sociaux dans le département. Le nombre de suppressions d'emplois prévues par les PSE s'élève à 14 239 et progresse de 26,6 % par rapport à 2012. Sur le second semestre 2013, 41 PSE ont été notifiés dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la loi de

sécurisation de l'emploi et ont donné lieu au fin 2013 à 14 décisions : 7 homologations, 5 validations d'accord, et 2 refus (suivis d'une homologation après que le PSE ait été amélioré). L'intervention des services de la Direccte a permis d'améliorer les mesures de reclassement destinées aux salariés concernés par les licenciements.

Renforcer le développement et la compétitivité des entreprises

La Direccte agit aux côtés des entreprises, sur des thématiques aussi variées que la compétitivité, l'innovation, le développement international, la gestion des compétences et des ressources humaines, le financement, le développement commercial, les difficultés économiques et financières, la facilitation/simplification, l'intelligence économique ou l'accompagnement des grands projets d'investissements. Les agents du département Développement économique compétitivité international (Déci) se mobilisent principalement en faveur des PME à fort enjeu en matière d'innovation et d'emploi et des ETI (entreprises de taille intermédiaire - entreprises de plus de 250 salariés). Avec près de 1 000 rencontres avec des chefs d'entreprise, autant de contacts téléphoniques ou mail dans le cadre du dispositif « correspondant départemental » et 300 ETI ou PME de croissance suivies individuellement par un référent unique, la Direccte assure une connaissance fine du tissu économique, des principales filières économiques de la région, dans le contexte de leur territoire et de leurs marchés.

Améliorer la compétitivité

C'est au quotidien que les agents de la Direccte, et plus particulièrement du Déci, travaillent à l'amélioration de la compétitivité des PME. Les rencontres avec les chefs d'entreprises sont autant d'occasions de les accompagner et de leur présenter les dispositifs les mieux à même d'améliorer leur performance industrielle grâce à des actions financées par l'Etat (plans filières par exemple) ou des partenariats adaptés. La Direccte a forte-

ment contribué à la promotion des mesures du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi mis en place fin 2012 (notamment le Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) ; des mesures relatives aux stratégies industrielles (contrats de filière) ; et de l'appui financier de Bpifrance. Elle a également participé à la présentation aux entreprises des outils de la politique de l'emploi comme les Contrats de génération et les Emplois d'avenir. La compétitivité est le fil rouge de l'action de la Direccte au contact des entreprises.

Technocentre Renault à Guyancourt



Les pôles de compétitivité franciliens accompagnés par la Direccte

- **Advancity - Ville et Mobilité Durables** : pôle de compétitivité national consacré aux bâtiments, aux infrastructures, à l'aménagement urbain et aux transports dans la perspective du développement durable...
- **ASTech Paris Region** : pôle de compétitivité national qui fédère tous les grands acteurs de la motorisation, du transport spatial et de l'aviation d'affaires de la métropole francilienne...
- **Cap Digital** : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré aux Technologies de l'Information et de la Communication et à la technologie des contenus numériques...
- **Finance Innovation** : pôle de compétitivité mondial dont l'objectif est de bâtir des projets industriels et de recherche à haute valeur ajoutée et créateurs d'emplois, et conforter la position de Paris comme pôle européen d'expertise financière...
- **Medicen Paris Region** : pôle de compétitivité mondial consacré aux hautes technologies pour la santé, aux nouveaux médicaments et aux nouvelles thérapies géniques, moléculaires et cellulaires...
- **Mov'éo** : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré à l'automobile et aux transports collectifs, à l'aéronautique et à l'ingénierie routière...
- **Systematic Paris Region** : pôle de compétitivité mondial consacré à la maîtrise des technologies clés (optique, électronique et logiciel) et des systèmes complexes pour 4 marchés applicatifs : télécoms, automobile et transport, sécurité et défense, outils de conception et développement de systèmes...

Pôle de compétitivité System@tic Paris-Region, plateau de Saclay.



Stimuler l'innovation

La Direccte est l'administration de référence en matière de suivi de la politique des pôles de compétitivité. Puissants instruments d'innovation copilotés par l'Etat et le Conseil régional, ils sont au nombre de 7 en Ile-de-France. En 2013, la Direccte a consacré plus de 2 millions d'euros pour soutenir leurs structures de gouvernance.

Ces pôles représentent près de 2 500 membres (laboratoires, PME, ETI et grands groupes principalement). Ils facilitent l'innovation grâce à des projets de R&D collaborative. Au total, 85 millions d'euros, dont 44 millions de crédits d'Etat, ont été consacrés aux projets des pôles de compétitivité en Ile-de-France en 2013. 418 partenaires ont été impliqués dont 170 PME.

Au-delà de la politique des pôles de compétitivité, la Direccte intervient dans grand nombre de sujets relatifs à l'innovation. Elle assure le suivi, et dans certains cas le financement, d'une dizaine de grappes d'entreprises labellisées par la Datar (réseaux thématiques d'entreprises).

La Direccte participe au conseil d'administration des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT), des IRT (Instituts de Recherche Technologique) et des ITE (Instituts de la Transition Energétique) dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) de l'Etat dont elle assure le rôle de référent. Elle prépare, en lien avec le Conseil régional, la future « stratégie de spécialisation intelligente » pour l'attribution des fonds européens FEDER 2014-2020. Depuis la fin 2013, elle assure le rôle d'expert auprès des finances publiques pour les rescrits et les contrôles fiscaux liés au niveau Crédit d'impôt Innovation (CII).

Soutenir les filières et les secteurs

La Direccte a priorisé les filières et secteurs à accompagner en fonction des enjeux en matière de développement, de mutations et d'emploi. L'automobile, l'aéronautique, la mécanique, le numérique, les éco-activités, la santé et les biotechnologies, les industries agricoles et agroalimentaires, la BTP, la logistique et les services aux entreprises ont ainsi été plus particulièrement suivis.

La Direccte assure la déclinaison régionale des Comités stratégiques de filière (CSF) qui regroupent pour chaque filière donnée les industriels, les partenaires sociaux et les institutionnels autour d'une discussion constructive sur la situation de la filière, ses perspectives et les actions à mettre en place collectivement. En Ile-de-France, 5 CSF régionaux sont actifs : automobile (réuni quatre fois), aéronautique (trois fois), numérique (une fois), éco-activités (une fois) et alimentaire (une fois début 2014). Ces CSFR réunissent à chaque session plusieurs dizaines d'industriels, grands groupes et PME, partenaires sociaux, institutionnels, instituts de formation et écoles. Ils sont à l'origine de groupes de travail pour mettre en place des actions concrètes de structuration de la filière à l'échelle régionale en cohérence avec les initiatives nationales et le territoire. Le « plan filière Industries 2013-2014 », lancé en janvier 2013, et financé par l'Etat et le Conseil régional au profit des PME de la mécanique, de l'automobile et de l'aéronautique, est directement issu des réflexions



des CSFR automobile et aéronautique. Ces instances sont les enceintes de référence pour une filière donnée dans la région et sont l'occasion de vastes échanges d'information. Ils sont ouverts à l'ensemble des entreprises.

Au-delà des CSFR, la Direccte dispose d'une bonne connaissance des filières citées ci-dessus et finance des plans de soutien aux PME en partenariat avec le Conseil régional sur différents secteurs : industries mécaniques, contenus numériques, jeux vidéo, optique et systèmes complexes, santé et biotechnologies ou éco-activités. Ces plans, souvent mis en œuvre par les pôles de compétitivité, offrent une gamme très complète d'accompagnements dans des domaines variés : financement, innovation, performance et qualité, développement durable, développement international, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, développement commercial, intelligence économique... La Direccte a publié au premier semestre 2013 quatre études sectorielles mettant en lumière des filières, sous-filières ou mécanismes économiques à fort potentiel : le cloud computing, la logistique, les Scop et le traitement et adduction de l'eau. Elles sont disponibles sur le site Internet de la Direccte.

Accompagner les entreprises à l'international

La Direccte dispose d'une compétence particulière en matière d'accompagnement à l'export du fait de ses missions pour le compte de la Direction générale du Trésor et la présence d'agents spécialisés dans ce domaine. En lien avec les partenaires régionaux de l'export, et dans le cadre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) coordonné par le Conseil régional, la Direccte rencontre les entreprises et mobilise l'équipe du PRIE pour accompagner au mieux les projets de chaque entreprise. Pour le compte de la Coface, la Direccte a également rendu 150 avis en 2013 sur des dossiers d'assurance prospection à l'étranger.

La Direccte gère également les dossiers de candidature à la fonction de Conseiller du Commerce Extérieur de la France (CCEF), chefs d'entreprises bénévoles souhaitant se mobiliser pour conseiller d'autres entreprises vers l'international. Plusieurs centaines de dossiers ont ainsi été examinés en 2013 et le réseau de CCEF a montré toute son utilité.

Aider les entreprises en difficulté ou en mutation économique

En juin 2012, le Ministre du redressement productif a mis en place dans chaque région un commissaire régional au redressement productif pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles. Le Commissaire, placé directement auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France, s'appuie fortement sur les services de la Direccte, au niveau régional et départemental, pour détecter, diagnostiquer et participer à la définition du plan d'action pour chaque entreprise en difficulté, aux côtés des partenaires de l'Etat : direction des finances publiques, Urssaf, Bpifrance, Banque de France, sous l'égide de chaque Préfet de département. En 2013, la Direccte a ainsi suivi 300 dossiers individuels d'entreprises. 120 dossiers ont été clôturés en 2013, représentant 4 600 emplois, 2 100 d'entre eux ont pu être sauvegardés grâce à la coordination des services de l'Etat. L'anticipation et la saisine du Commissaire ou de la Direccte restent les moyens les mieux adaptés pour les entreprises qui anticipent des difficultés et souhaitent s'assurer d'un traitement individualisé, d'une écoute et d'une procédure totalement confidentielle.

En matière de mutations économiques, dans le cadre de PSE, de conventions de revitalisation ou de tout autre dispositif d'accompagnement, les équipes du département développement économique apportent un appui et une expertise sur le fond des dossiers et sur les actions envisagées de manière à faciliter le positionnement de la Direccte sur les dossiers de PSE et à maximiser l'impact en création d'emplois futurs.

1000

entreprises ont fait appel aux correspondants PME départementaux pour des questions de facilitation.

900

PME et ETI (établissements de taille intermédiaires) accompagnées en 2013, dont 300 entreprises à fort potentiel de croissance.

Préserver l'emploi dans les grands hôtels

UT
75

Confrontés à la concurrence d'autres places européennes, à l'ouverture de nouveaux établissements, et à une clientèle plus exigeante, l'hôtellerie de luxe doit s'adapter pour rester compétitive. Les « fleurons historiques » ont engagé des projets de modernisation. 38 hôtels de luxe et palaces ont fait l'objet de rénovations partielles ou totales depuis 2006. Ces chantiers ont donné lieu à des fermetures totales d'un mois à trois ans ou à des fermetures partielles avec continuation d'exploitation. Cela concerne aussi les hôtels désireux de monter en gamme.

Des établissements ont opté pour la mise en œuvre de plans de sauvegarde de l'emploi, parfois associés à des mesures de licenciement pour motif économique contraint de tout ou partie des salariés. Un hôtel a ainsi connu un conflit du travail assez médiatisé.

Les grands hôtels n'ont tout d'abord pas sollicité l'Etat, mais la situation des salariés a amené la puissance publique à se saisir de la question. La Direccte a cherché à préserver l'emploi en incitant les établissements à mettre en œuvre des mesures alternatives au licenciement (activité partielle, congés de longue durée, détachements ou prêts de main d'œuvre sans but lucratif) et en les encourageant à élaborer des plans de formation pour profiter de leur fermeture pour développer les compétences de leurs salariés.

Les crédits du Fonds national pour l'emploi ont été mobilisés au titre de l'accompagnement des mutations économiques et de l'activité partielle. Depuis 2012, l'Etat a cofinancé avec l'organisme paritaire collecteur agréé (Opca) de la branche 6 plans de formation. Ils ont bénéficié à environ 900 salariés pour un montant de 453 000 d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2012, 114 hôtels-restaurants ont bénéficié d'un soutien de l'Etat au titre de l'activité partielle. Trois hôtels ont été ou sont soutenus au titre de l'activité partielle, sur la période de juin 2012 à avril 2014. 660 salariés ont vu leur emploi maintenu grâce à cette intervention, pour un engagement financier de 5 millions d'euros.

Faciliter les projets d'investissements étrangers

Le Ministre du redressement productif a mis en place au printemps 2013, dans chaque région, un Référent unique aux investissements (RUI). Ce référent, placé en Ile-de-France directement auprès du Préfet de région, a pour mission de détecter des projets d'investissements significatifs et porteurs d'emploi, de convaincre les investisseurs d'investir en France, de faciliter ses démarches en lien avec les services compétents des collectivités et de suivre le déroulement des projets dans la durée. La Direccte apporte son appui au RUI sur l'ensemble de ses sujets, en s'appuyant sur sa compréhension des stratégies des entreprises, du contexte économique et en mobilisant son réseau de partenaires. En 2013, une quinzaine de dossiers significatifs ont été suivis, avec des résultats positifs qui devraient se confirmer en 2014, incluant des relocalisations d'activités d'autres pays européens.

Suivre les réseaux consulaires

La tutelle de Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est exercée par le Préfet de région. La Direccte est la direction de référence au niveau régional pour appuyer le Préfet dans cette tâche. Elle assure le suivi financier et stratégique des chambres, la mise en place de la régionalisation, la gestion des problématiques quotidiennes, les réponses aux questions juridiques en lien avec le niveau national et la représentation de l'Etat aux Assemblées générales des chambres. Les CCI et CMA sont par ailleurs des partenaires quotidiens de l'action de la Direccte dans l'ensemble des missions de développement économique et de développement des compétences.

Soutenir l'économie de proximité

Au-delà du suivi de l'économie de proximité, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, au travers des relations avec les CCI et des CMA, la Direccte exerce une connaissance et un appui à ces secteurs. Ces entreprises font partie des cibles des agents de développement économique, en particulier quand elles rencontrent des difficultés. La Direccte finance également des actions développement économique portées par les CMA. En matière d'économie de proximité, 36 dossiers de demande de Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ont été instruits pour un montant de près de 3,5 M d'euros. Ces dossiers, une fois validés, cofinancent des investissements destinés à dynamiser le commerce et l'artisanat des centres-villes.

S'investir dans les politiques territorialisées

Comme en 2012, la Direccte, s'est impliquée et investie, aux côtés du Préfet de région et des Préfets de département dans la négociation avec les communes des Contrats de Développement Territorial (CDT) du Grand Paris. Sur leur volet économie-emploi, les chargés de mission développement économique ont utilisé leur connaissance des territoires pour mettre en lumière les enjeux particuliers de l'Etat dans cette négociation. La Direccte a poursuivi son soutien à plusieurs projets de structuration de clusters retenus dans le cadre de l'appel à projets « Grand Paris » en 2012 pour un montant de 1,3 M d'euros. Concernant la revitalisation, le niveau régional de la Direccte est présent avec les unités territoriales de la Direccte, auprès des Préfets de département, afin de proposer des pistes innovantes de projets créateurs d'emplois, pouvant être financés par des fonds de revitalisation. Enfin, la compétence développement économique étant régionalisée, le niveau régional de la Direccte, en particulier le département Déci, a fourni un appui quotidien aux Préfets de départements dans l'ensemble des domaines de sa compétence.

14

conventions de revitalisation signées

300

entreprises accompagnées dans leurs difficultés en appui au Commissaire régional au redressement productif.

37

dossiers Fisac déposés pour un montant sollicité de 3,4 M€

Contribuer à la revitalisation des territoires

Former les demandeurs d'emplois pour faciliter leur recrutement

UT
77

Dominique Fortea-Sanz, responsable de l'UT 77, explique comment ses services se sont mobilisés pour que la population locale bénéficie au mieux des emplois prévus dans le cadre du projet de parc de loisirs Villages Nature.

Villages Nature est un projet de Disney et Pierre & Vacances. Il s'agit de proposer aux touristes et franciliens de renouer avec la nature le temps d'un séjour, dans une approche à la fois ludique et pédagogique. Villages Nature devrait ouvrir en 2016 et générer près de 4 500 emplois permanents dans l'animation, l'entretien l'accueil, la restauration...

L'enjeu réside dans l'articulation entre ces emplois, les qualifications de la population locale et les formations à mettre en place pour faire correspondre les 2, d'autant que Villages Nature souhaite s'engager fortement



--- Villages nature, vaste projet éco parc de loisirs, va créer 4 500 emplois.

en matière d'insertion des personnes fragilisées, des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, des personnes en situation de handicap.

Nous avons ainsi proposé la création d'un Service Public Départemental de l'Emploi dédié à ce projet. Présidé par la Sous-Préfecture de Provins, il réunit la société Villages Nature, le Département, la Région, Pôle

emploi, les Missions Locales, les Maisons de l'Emploi... Nous avons réalisé un diagnostic du marché du travail pour nous permettre d'anticiper sur les métiers en tension et qui nécessitent des formations pour les jeunes ou les demandeurs d'emploi. La Région a élaboré un programme de formation et sélectionne les opérateurs. Cette démarche fera, je crois, école.

Piloter les conventions

■ En Essonne, 14 conventions de revitalisation élaborées et pilotées par l'UT 91 ont été signées depuis 2004 pour un budget global de 9,3 M d'euros permettant la création de 19 000 emplois. Le taux d'assujettissement est en moyenne à 2,6 SMIC. La moitié des conventions a été signée ces trois dernières années. Les entreprises de service, les activités support des sièges sociaux représentent les 2/3 des conventions alors que les premières concernaient essentiellement le secteur industriel.

Une convention a été clôturée en 2013 pour un objectif de 272 emplois, 567 emplois ont finalement été créés ou sauvegardés. Le coordonnateur, le comité d'engagement, l'UT 91 et le Sous-Préfet ont veillé à orienter les moyens alloués par la convention sur des actions durables en termes d'emplois. 40 000m² de l'ancienne usine de l'entreprise ont été cédés à un opérateur privé et le site accueille aujourd'hui une résidence pour entreprises. Cette convention a permis

aux collectivités territoriales, partenaires locaux et employeurs constitués en réseaux de s'organiser aujourd'hui autour du Pacte Territorial Sud Essonne. Cinq conventions étaient encore en cours fin 2013.

■ Dans les Hauts-de-Seine, en 2013, 26 conventions de revitalisation étaient en cours, 8 se sont achevées et 4 nouvelles ont été signées ainsi qu'un accord d'entreprise. Les actions développées doivent concourir à la création de 4 400 emplois, en s'appuyant sur un financement des entreprises à hauteur de 16,1 millions d'euros.

Fin 2013, 65 % du montant financier des conventions en cours a été engagé. Sur les 1 740 emplois qui devaient être créés dans le cadre des 8 conventions ayant pris fin en 2013, 903 l'ont été effectivement (soit 52 % de l'objectif visé), auxquels s'ajoutent 644 emplois programmés, soit un taux de réalisation de 89 %. Les actions de revitalisation

conventionnées portent sur le soutien économique aux entreprises et filières innovantes, le développement des compétences des chefs d'entreprises ou des ressources humaines, la participation à des fonds soutenant l'emploi, les actions sur des publics ciblés ou l'apport en compétence aux PME-PMI. Parmi les conventions signées en 2013, l'une concerne un laboratoire pharmaceutiques, qui, comme beaucoup d'autres, supprime des emplois de visiteurs médicaux. La convention permettra de concevoir et de mettre en place une plate-forme de sécurisation et d'évolution professionnelle pour une soixantaine de personnes, quel que soit leur niveau de diplôme et les certifications acquises. L'Université Pierre et Marie Curie assurera la prise en charge individualisée des personnes. Cette plate-forme sera mise en place en partenariat avec le Leem, qui regroupe les entreprises du secteur de l'industrie pharmaceutique en France, l'Opcat Défi et les laboratoires pharmaceutiques du département.

Utiliser le levier européen du FSE

Le Fonds social européen (FSE) est un levier financier au service des politiques de l'emploi et de l'insertion. Les projets financés portent sur l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ; l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ; la cohésion et l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations ; le capital humain, la mise en réseau, l'innovation et la transnationalité ; et l'assistance technique.

Optimiser la dotation francilienne

La dotation de la région Ile-de-France au titre du programme opérationnel du FSE 2007- 2013 s'élève à 527 millions d'euros. Cette dotation se partage entre des crédits d'intervention (portant sur les 4 premiers axes) à hauteur de 508,1 millions d'euros et des crédits d'assistance technique à hauteur de 18,9 millions.

Cette dotation est gérée par le service FSE de la Direccte et par des organismes intermédiaires gestionnaires de subventions globales. Il y avait 45 organismes intermédiaires en 2007, il en reste 29 en 2013. Au 1^{er} janvier 2014, 7 925 dossiers avaient été programmés sur la période 2007-2013, dont 2 014 gérés par les services de la Direccte et 5 911 gérés par les organismes intermédiaires pour un montant FSE de 547,78 millions d'euros soit une programmation de 103,94 %. Ces chiffres illustrent l'effet masse de la gestion du FSE et le travail considérable réalisé.

Achever la programmation 2007-2013

Les orientations stratégiques et les appels à projets FSE pour l'année 2013 ont été articulés avec la stratégie régionale en matière de politiques de l'emploi. Les projets sélectionnés s'inscrivent dans le cadre de plans régionaux : contrat de projet Etat région, plan d'action francilien de traitement des restructurations, plan d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail, plan régional de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale. Ils répondent aux priorités dégagées en 2012 : émergence du Grand Paris, professionnalisation des acteurs de l'insertion, accompagnement de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et les achats privés ; auxquelles s'ajoute l'égalité femmes-hommes qui a fait l'appel à projets spécifique « Amélioration et développement de

l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail ».

Suite à un audit de La Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) la gestion du FSE de l'Ile-de-France a été classée au niveau 1 « Bon fonctionnement ». La note de Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) - Service du Fonds social européen (SDFSE) du 14 mars 2013 prévoit qu'aucune opération nouvelle ne pourra être programmée après le 31 décembre 2013, sauf pour les Plie qui peuvent programmer des crédits d'intervention jusqu'au 31 décembre 2014, du fait du sous-niveau de réalisation des actions en Ile-de-France.

Préparer le programme 2014-2020

La Commission européenne a défini pour le prochain programme 2014-2020 un cadre stratégique d'intervention reposant sur 11 objectifs thématiques prioritaires dont 3 relèvent du périmètre d'intervention du FSE. La préparation des programmes Feder/ FSE/Feader a mobilisé les services en charge de ces fonds européens. Un diagnostic territorial stratégique impliquant l'Etat, et notamment les services de la Direccte, le Conseil Régional et les partenaires institutionnels a été établi et présenté à un partenariat élargi fin 2012. La note DGEFP relative à l'architecture de gestion du FSE a servi de feuille de route pour, d'une part, identifier les priorités pour le programme opérationnel national « emploi-inclusion » 2014-2020 en Île-de-France et, d'autre part, pour préciser les lignes de partage au niveau régional avec le programme opérationnel régional Feder-FSE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi ». Quatre axes se dégagent : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités profes-



© Marc Verhille - Mairie de Paris

Rejoué, un chantier d'insertion pour le réemploi des jouets, Paris.

sionnelles ; anticiper les mutations et sécuriser les parcours et transitions professionnelles ; lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ; assistance technique.

La lutte contre la pauvreté fera l'objet de délégation de gestion aux conseils généraux et aux organismes intermédiaires pivots des Plie dans le cadre d'une convention de subvention globale. La crise économique a renforcé les fractures territoriales en Ile-de-France (la région dénombre 157 Zones Urbaines Sensibles) et a accentué les difficultés des publics éloignés de l'emploi. Le volet inclusion est déterminant.

Financer la garantie jeunes

Dans le cadre de la stratégie européenne de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse, des crédits sont alloués à la France au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) qui seront

mobilisés en 2014 et 2015 pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que pour permettre à un plus grand nombre de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (les Neet) de bénéficier des dispositifs d'accompagnement et d'actions de formation.

L'IEJ se traduit par un abondement de crédits pour les régions dans lesquelles le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 %, avec une flexibilité de 10 % maximum des crédits pouvant être répartis dans des zones infrarégionales. En Île-de-France, seule la Seine-Saint-Denis est concernée.

La réflexion par ailleurs s'est poursuivie sur le regroupement au niveau régional de la Direccte de la gestion du FSE aujourd'hui éclatée entre un service régional et 9 services gestionnaires (DPE et 8 UT).

418

partenaires, dont 170 PME, financés dans le cadre de ces projets de R&D collaborative.

7 925

projets financés

527

millions d'€ de Fonds social européen



Contrôler les organismes de formation

L'année 2013 a été marquée par un renforcement notable, par rapport à 2012, des contrôles portant sur les déclarations d'activité des organismes de formation effectués, par le service de contrôle de la formation professionnelle (SRC). Sur les 3 461 demandes de numéro de déclaration d'activité reçues en 2013, 443 procédures de refus ont été engagées alors qu'en 2012, 82 procédures avaient été engagées pour un nombre équivalent de demandes. Au total 3 192 nouveaux numéros d'enregistrement ont été accordés ce qui est inférieur aux chiffres de 2012 et résulte directement du renforcement des contrôles préalables à l'attribution des numéros. La région Ile-de-France comptait 22 269 organismes de formation déclarés au 31 décembre 2013.

Sanctionner les fraudes

Par ailleurs, 297 contrôles ciblés ont été ouverts en 2013 et ont porté sur une masse financière de 256 millions d'euros. Ces contrôles ont principalement concerné le respect par les employeurs de leurs obligations de financement de la formation professionnelle d'une part, et d'autre part sur de la réalisation conforme aux dispositions du code du travail (tant en termes d'exécution réelle des prestations que de justification des dépenses). Pour les organismes de formation, une attention particulière a été donnée aux formations payées, sur la base de justificatifs contestables, par les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) et concernant des actions inexécutées, le déve-

loppement personnel ou la médecine non conventionnelle. Pour les entreprises, les contrôles ont visé la réalité des formations dispensées aux salariés en période de professionnalisation et le respect de la réglementation en matière d'alternance. A ces contrôles se sont ajoutés ceux de 4 opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE) effectués sous l'autorité fonctionnelle de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Enfin, le service régional de contrôle a poursuivi son activité d'information collective (une journée chaque mois) des prestataires de formation nouvellement déclarés. Près de 850 personnes, soit plus du ¼ des nouveaux prestataires de formations, ont pu en bénéficier.

297

contrôles ciblés engagés.

3 461

demandes de numéro de déclaration d'activité instruites, 443 refus.

22 269

organismes de formation déclarés.

Accompagner le projet du Grand Paris

L'année 2013 a été une année particulièrement importante pour le projet du Grand Paris, devenu Nouveau Grand Paris. En mars 2013, le Premier ministre a présenté un nouveau calendrier pour sa réalisation et en a précisé le financement. Cette date marque le début de la phase concrète de construction du réseau de transport. Les premiers marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ont depuis été attribués.

Participer à l'élaboration des CDT

En 2013 et au tout début de l'année 2014, neuf contrats de développement territorial (CDT) ont été signés. Cinq autres CDT ont été arrêtés et pourront être signés cette année après enquête publique. La Direccte a participé à l'élaboration de leurs volets emploi, formation et développement économique.

La métropole du Grand Paris a été débattue au Parlement. La loi portant création de cet établissement intercommunal a été adoptée en janvier 2014. Elle crée la Métropole du Grand Paris, regroupant l'ensemble des communes de petite couronne, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Anticiper les besoins de main d'œuvre

Sur proposition de la Direccte, le Préfet de région a lancé un partenariat entre l'Etat, la Région, la Société du Grand Paris, Pôle Emploi et la Fédération des travaux publics pour que les emplois générés par les marchés publics du Nouveau Grand Paris profitent au maximum aux actifs franciliens.

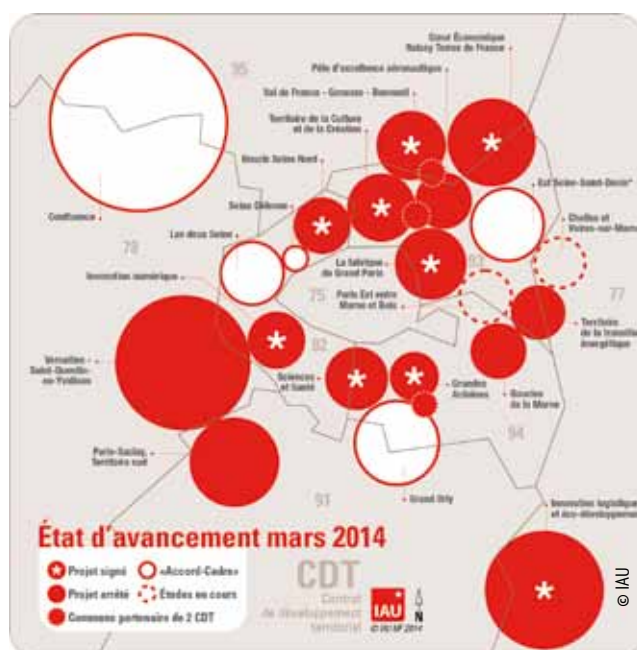
Ce partenariat prendra la forme d'une convention cadre régionale définissant les actions communes dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Poursuivre les démarches contractuelles

UT
94

Le Pacte du Val-de-Bièvre (2010-2013), qui regroupe les 7 communes de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, est en cours de renouvellement dans le cadre du contrat de développement territorial « Campus santé Vallée-de-la-Bièvre » signé en octobre 2013 par le Préfet de Région, le Président du Conseil général.

La convention-cadre du Pacte du Grand-Orly a été signée le 6 novembre 2013 par le Préfet de Région, le Président du Conseil général du Val-de-Marne, le Président du Conseil général de l'Essonne, le Président de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne et les maires des 14 communes concernées.



9

contrats de développement territorial signés, 5 autres finalisés.

7 000

emplois générés par la construction des projets de métro, tram, RER d'ici 2018.

Développer l'intelligence économique

L'intelligence économique (IE) est un volet majeur de la défense de la compétitivité et du redressement productif du pays. Il s'agit d'identifier les opportunités et d'anticiper les risques qui menacent les entreprises en utilisant l'information, comme accélérateur et soutien à l'innovation et au développement. Cette approche, par nature transversale, s'appuie sur l'ensemble des acteurs économiques.

Assurer une veille

L'action de la Direccte s'inscrit dans un cadre plus général. La politique d'IE en Ile-de-France a fait l'objet d'un schéma régional (SRIE) adopté en 2013 pour une période de 3 ans. Le SRIE est assorti d'un Plan de veille stratégique (PVSR 2013) qui concerne la veille des institutions sur certains secteurs d'activité régionale.

Diffuser l'information

La diffusion de l'IE (information et veille, sécurité, influence) par la chargée de mission régional Intelligence Economique, membre du réseau du Service de Coordination à l'Intelligence Economique, a donné lieu à des conférences vers des publics

larges et des présentations au sein des services. Un travail a été engagé avec certains pôles de compétitivité.

La diffusion de l'IE comprend également l'accompagnement individuel d'un certain nombre d'entreprises, pour leur apporter une aide au développement par un diagnostic, la mise en contact avec des professionnels de la recherche de renseignements ou de la protection de l'information et de l'innovation y compris à l'international. La mise en œuvre d'actions collectives d'IE, ou comprenant un volet IE par filières, a permis d'étoffer cet accompagnement.

La chargée de mission IE peut être saisie sur les problématiques de normes, d'ingérence capitaliste, ou de départ à l'étranger d'une entreprise française innovante en recherche de fonds.



Le pôle T

Politique du Travail

Le pôle T est en charge de la déclinaison régionale de la politique du travail. Pour ce faire, le pôle T assure :

- le pilotage, l'appui et l'évaluation de la politique du travail en s'assurant, notamment par les services de l'inspection du travail, de l'effectivité du droit du travail dans les entreprises ;
- la promotion de la qualité des conditions de travail et la protection de la santé des salariés ;
- le développement du dialogue social et la

participation à la veille et au suivi des relations de travail.

En 2013, le pôle T a mis l'accent sur la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre le travail illégal et l'application de la nouvelle réglementation sur l'amiante.

En terme d'organisation, l'encadrement s'est fortement mobilisé sur la préparation de la mise en œuvre au niveau régional du projet "Ministère fort".

Veiller au respect du code du travail

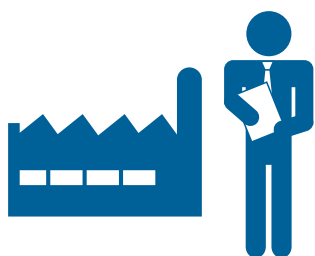
Les services de l'inspection veillent au respect du code du travail et à la protection des salariés. Leurs contrôles donnent lieu à des courriers d'observations enjoignant l'entreprise à se mettre en conformité avec la législation. Pour les infractions les plus graves, l'inspection dresse des procès-verbaux.



134 000 appels téléphoniques traités par les services renseignements,
46 000 personnes reçues,
8700 réponses écrites à des courriels ou courriers.



Plus de **58 000** infractions constatées, qui ont donné lieu à
29 000 courriers d'observations,
1 300 procès-verbaux (soit 2,2 % des infractions) et
1 200 décisions d'interruption de travaux sur des chantiers BTP.



44 000 interventions réalisées en 2013 dont **30 000** contrôles,
7 500 décisions relatives au licenciement des salariés protégés,
6 500 enquêtes accident du travail, missions de conciliation et réunions d'entreprise.

Les domaines concernés par les interventions de l'inspection du travail en 2013

	Santé et la sécurité au travail	38%
	Obligations générales	29%
	Contrat de travail	19%
	Institutions représentatives du personnel	19%

Réunir les partenaires sociaux



L'Unité territoriale de la Direccte en Seine-et-Marne a instauré des réunions semestrielles avec l'ensemble des partenaires sociaux : organisations syndicales de salariés, syndicats patronaux interprofessionnels et des principales branches. Il s'agit de favoriser l'échange d'informations sur la situation économique départementale ainsi que sur l'évolution des politiques de l'emploi et le droit du travail. Elles visent, grâce à une meilleure connaissance mutuelle, à renforcer les relations. Elles ont notamment permis d'obtenir que l'UT dispose en amont d'informations et d'indicateurs lui permettant d'anticiper sur les dossiers importants, notamment les projets de plans de sauvegarde de l'emploi ou l'évolution des relations sociales.

Rendre effective l'égalité professionnelle

L'effectivité du droit en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes a été un objectif fort de l'année 2013. L'inspection du travail a pu s'appuyer sur une réglementation rénovée et a renforcé les actions de contrôle pour tendre vers une réelle application de l'égalité dans les entreprises de plus 50 salariés.

Améliorer la qualité des accords

Fin 2013, 1 177 accords ou plans d'action d'entreprises ont été déposés ; 57 mises en demeure de se mettre en conformité et 3 décisions de pénalités financières ont été notifiées aux entreprises.

La Direccte, avec l'appui de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), du Conseil régional et des partenaires sociaux a amplifié les actions d'accompagnement des entreprises pour élaborer davantage d'accords et améliorer leur qualité.

Accompagner les partenaires sociaux

Des actions de formation, notamment des responsables des ressources humaines, des représentants des organisations syndicales de salariés, ont été développées dans le cadre d'ateliers collectifs. De nouveaux projets sur des territoires non encore couverts ont émergé. Des militants syndicaux ont échangé sur leur expérience de négociation lors de rencontres thématiques sur la rémunération ou l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. La participation de la Direccte au forum de la mixité à Paris en décembre 2013 a permis de faire connaître ces actions.



Visite de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes, porte-parole du gouvernement, à la Direccte IDF, lors de la journée de l'égalité salariale femmes-hommes, le 26 avril 2013.

1 177

accords ou plans d'action d'entreprises en faveur de l'égalité professionnelle femmes hommes examinés.

Contrôler l'application du droit

■ A Paris, environ 3 550 entreprises sont assujetties à l'obligation de mettre en œuvre un plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes - hommes. Depuis 2012, 617 accords et 470 plans d'action annuels ont été déposés. Un peu plus de 30 % des entreprises ont respecté leurs obligations. Certaines entreprises pouvant relever d'accords de groupe ou d'unité économique et sociale ont toutefois pu déposer leur accord ou plan dans un autre département. Après analyse des 599 accords et plans déposés en 2013



et 2014, les services de l'inspection du travail ont notifié 34 mises en demeure, dont 16 pour insuffisance ou non-conformité, et 18 pour absence d'accord ou de plan d'action. Ces mises en demeure ont donné lieu à 9 régularisations. 4 entreprises ont fait l'objet de pénalités, représentant 0,5 % ou 1 % de la masse salariale.

■ Mi-2013, malgré l'obligation légale, moins de la moitié des entreprises alto séquanaises de plus de 50 salariés avaient déposé un accord ou un



plan d'actions en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes. Les services de la Direccte ont vérifié le respect de l'obligation d'élaborer un accord ou un plan d'actions visant à réduire les inégalités, informé et sensibilisé les partenaires sociaux sur les problématiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, l'UT a organisé, avec la délégué au droit des femmes, les 3e rencontres départementales intersyndicales sur le thème de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.



Lutter contre le travail illégal

L'axe majeur et nouveau en matière de lutte contre le travail illégal est la mise en place en 2013 d'un plan régional pluriannuel. Il a fait l'objet d'une large concertation : présentation aux partenaires sociaux dans le cadre de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi (Copire) ; rédaction concertée avec l'Urssaf ; contribution de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), association de la CCI Paris – Ile-de-France et de la Chambre régionale du commerce et de l'artisanat. Le plan comporte un diagnostic des principaux enjeux et un plan d'action détaillé.

Prévenir les infractions

Le volet prévention s'est concrétisé par la conclusion de deux conventions de lutte contre le travail illégal, l'une dans le secteur du BTP, l'autre dans celui de la sécurité ; et par l'édition de supports d'information destinés aux auto entrepreneurs et aux jeunes.

Coordonner les contrôles

Dans le cadre du renforcement de la coopération territoriale, une journée a été consacrée à la formation des agents de contrôle dans le cadre d'une action interservices avec l'inspection du travail, l'Urssaf IDF, les caisses de MSA et la gendarmerie à laquelle est rattaché l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI). Les contrôles significatifs conduits par les Unités territoriales lors d'opérations nationales coordonnées dans les secteurs du bâtiment et du déménagement ont fait l'objet d'une forte publicité. La création d'une cellule régionale de lutte contre le travail illégal, prévue dans le cadre de la réforme Ministère fort doit permettre de gagner en efficacité.

2

conventions sectorielles
de lutte contre le travail
illégal signées

Mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur l'amiante

Dans la suite de la campagne Méta (microscopie électronique à transmission analytique), le Pôle T a créé et piloté, un groupe de travail régional « amiante ». Composé d'une dizaine d'agents de contrôle, de formateurs et de l'ingénieur de prévention amiante-BTP, il a été chargé d'organiser la formation à la nouvelle réglementation et d'élaborer des fiches d'aide au contrôle. Il a également contribué à l'élaboration d'une note du Direccte déclinant la note de la Direction générale du travail (DGT) relative à la protection des agents.

Former les agents

Représentant un fort investissement du groupe, les formations de l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) à la nouvelle réglementation ont été dispensées au cours du premier semestre en Ile-de-France. Elles ont été complétées par des fit-tests et une formation au port des équipements de protection individuelle qu'il conviendra de poursuivre pour toucher l'ensemble des agents de contrôle. La démarche a permis de remobiliser les agents sur la question du risque amiante et de prévoir la reprise des contrôles dans des conditions normales en 2014.

Douze fiches d'aide au contrôle dans les situations d'exposition aux fibres d'amiante ont été finalisées en décembre. Elles concernent notamment le contrôle des opérations ponctuelles, des réparations et des actions de maintenance corrective imprévues ; le bilan aéraulique ; la lecture des rapports de repérage ; les contrôles au siège ; les contrôles hors zone ; les critères de choix de l'entrée en zone....

Créer un réseau

Le groupe régional « amiante » évoluera en 2014 pour devenir le Réseau Régional des Risques Particuliers (RRP) « amiante » prévu dans le projet Ministère Fort. Le mandat et les conditions de fonctionnement du groupe devront être revus. Sa composition devra être étendue à toutes les UT. Il sera animé par l'adjoint au chef de Pôle T, assisté par l'ingénieure de prévention. Le Comité de direction devra par ailleurs arrêter le programme de travail du RRP Amiante conformément à l'instruction ministérielle.

Mieux informer les salariés de la tour Montparnasse



La gestion des risques liés à la présence d'amiante dans les locaux de la tour Montparnasse fait l'objet depuis 2009 d'un suivi de la part des services de l'Etat et particulièrement par l'inspection du travail. Celle-ci est fortement présente sur le site et assure un suivi renforcé des opérations de retrait et de travaux conduites dans l'immeuble. L'alerte des services d'inspection du travail de Paris, après avoir constaté une récurrence de pollutions accidentelles et une mauvaise maîtrise des risques, tant par les entreprises intervenantes que par les entreprises occupantes, a permis la relance d'une action interministérielle qui est aujourd'hui pleinement opérationnelle et articulée autour de la prévention et du contrôle. Le Préfet a prescrit aux propriétaires une expertise afin de diagnostiquer l'origine des pollutions constatées, une mise à jour de la documentation technique de l'immeuble et la mise en œuvre de procédures adaptées en cas de survenance de nouvelles pollutions, pouvant se traduire par des mesures d'évacuation. L'application de ces prescriptions fait l'objet de réunions mensuelles présidées par le Préfet avec l'appui technique et juridique de la Drica, auxquelles participent l'unité territoriale de la Direccte, l'Agence régionale de Santé, le service de prévention de la Carsat, des représentants et le mandataire des copropriétaires. Plusieurs actions judiciaires ont par ailleurs été initiées par l'inspection du travail et sont actuellement en cours d'instruction.

469

agents formés à la nouvelle réglementation amiante, soit 96 % des agents de contrôle franciliens

Réformer les services de santé au travail

Le service santé sécurité au travail s'est mobilisé avec les médecins inspecteurs du travail pour mettre en œuvre la réforme des services de santé au travail, applicable à compter de juin 2012.

Renouveler les agréments

Après un dialogue nourri avec les services de médecine du travail, tout particulièrement les services interentreprises qui suivent près de 70 % de la population salariée francilienne et l'intégralité des TPE-PME, la dynamique de renouvellement des agréments s'est engagée en 2013 aboutissant à l'agrément de 90 services et ira en s'amplifiant en 2014.

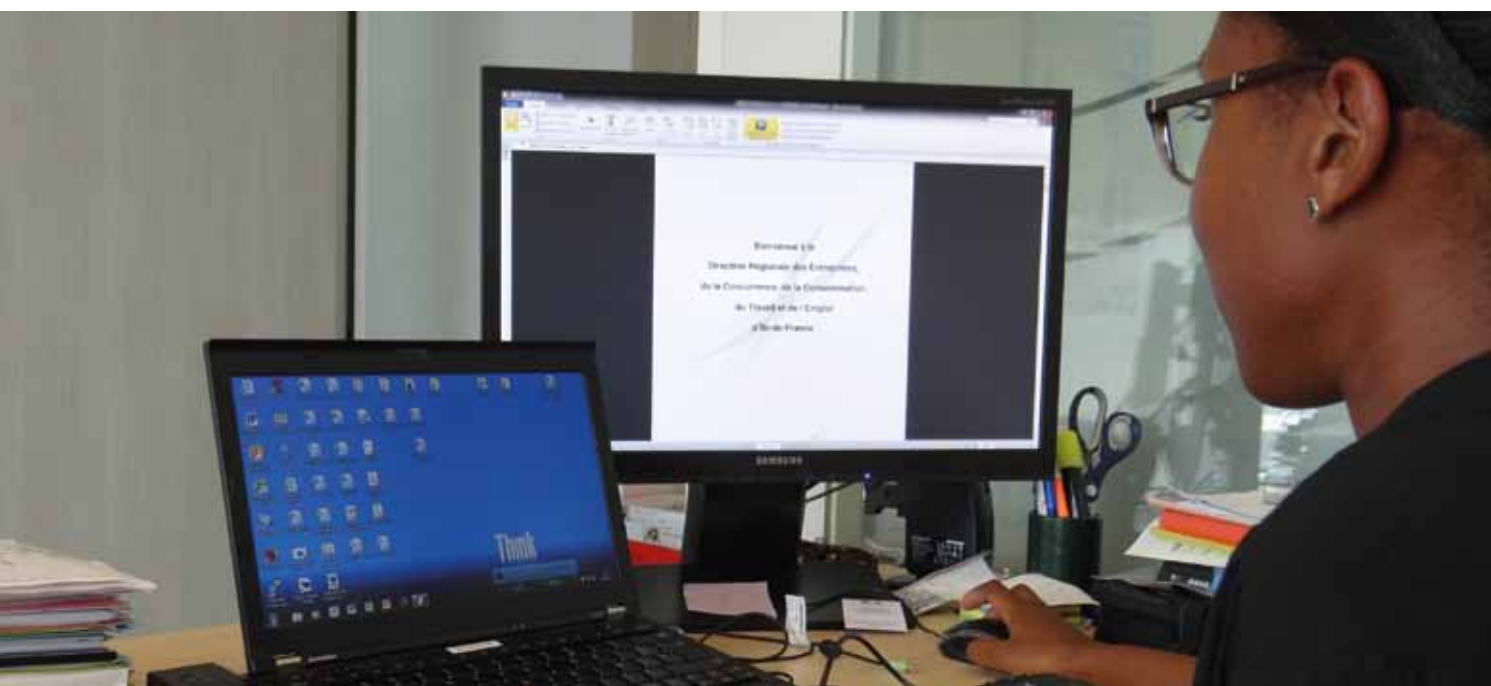
Renforcer la prévention

Parallèlement le service s'est fortement investi sur le champ de la prévention, second axe fort de la réforme, à travers les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) associant la Direccte, la Cramif et les services de santé interentreprises autour d'actions de prévention conjuguant les priorités nationales, régionales et locales. Cette démarche a donné lieu à près de 80 rencontres tripartites en vue de définir les axes d'intervention et les conditions d'évaluation, pour aboutir à un programme organisé autour de 6 axes : la prévention de la désinsertion professionnelle, le risque chimique, les troubles musculo-squelettiques, le risque routier, les risques psycho-sociaux et la prévention des accidents du travail.

Appréhender les nouveaux risques professionnels



Le séminaire 2013 des services d'inspection du travail des Yvelines a été consacré aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a réuni 48 agents de l'inspection du travail et du service de renseignements. Le service Appui ressources et méthodes (ARM) a présenté le rôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ainsi qu'un panorama de la jurisprudence sur la question de la surveillance de l'activité des salariés et des TIC : technologies de l'information et de la communication. Un spécialiste est revenu sur la place prise par les TIC dans le travail et ses implications quant aux conditions de travail. Un responsable de la Direction générale du travail a évoqué les risques professionnels liés aux TIC. Les questions soulevées ont été approfondies à partir de cas pratiques portant sur la surveillance de l'activité des salariés, les conditions de travail, la méthodologie de contrôle. Le séminaire a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail pour poursuivre les réflexions engagées notamment en matière de contrôle dans le secteur des services de courses en ligne.





Le Pôle C

Concurrence, Consommation, Métrologie

Le Pôle C effectue des actions de contrôle en matière de fonctionnement des marchés et de métrologie, et pilote les enquêtes en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs.

A ce titre, le Pôle C assure :

- la consolidation des acquis juridiques en matière de relations industrie-commerce ;

- le maintien de la veille concurrentielle ;
- les contrôles des délais de paiement inter-entreprises ;
- le contrôle des appareils de mesure.

En lien avec les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP), il contribue à la protection économique et à la sécurité des consommateurs.

Veiller à la régulation des marchés

En s'assurant de l'équilibre dans les relations commerciales entre entreprises et en enquêtant sur les pratiques commerciales trompeuses, le Pôle C contribue à la régulation des marchés.

Combattre les pratiques anticoncurrentielles

La brigade interrégionale des enquêtes de concurrence (BIEC) a traité 101 indices de pratiques anticoncurrentielles en 2013, soit un nombre proche de celui enregistré les deux années précédentes (109 en 2011 et 113 en 2012). Sur les 61 indices mis en enquête par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans l'ensemble du réseau, 16 provenaient de la BIEC de Paris. En outre 9 indices de la BIEC de Paris ont été pris pour enquête par l'Autorité de la Concurrence sur un total de 34. La BIEC a réalisé 13 enquêtes dont 4 en Martinique et à la Réunion. Les enquêtes ont concerné les secteurs des engrais liquides, de l'électroménager, du mobilier urbain, du contrôle technique et du déménagement.

S'assurer de l'équilibre des relations commerciales

Les enquêteurs de la division « pratiques restrictives de concurrence » (PCR) ont effectué plus de 110 enquêtes qui ont demandé pour certaines d'entre elles plusieurs interventions. Ces enquêtes sont soit régulières et concernent les relations fournisseurs/distributeurs, le secteur pharmaceutique, le secteur des fruits et légumes ou la sous-traitance ; soit plus ponctuelles comme dans le secteur des grands magasins, du commerce électronique, des fournisseurs de GPL ou des fournisseurs de matériels informatiques et téléphoniques et opérateurs de téléphonie.

La division a traité 100 signalements (70 % du total national) en provenance d'autres Direccte concernant essentiellement les relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs. Elle a poursuivi son travail d'enquête dans ce secteur afin de rechercher d'éventuelles clauses abusives dans les contrats de coopération entre grande distribution et fournisseurs, susceptibles de favoriser un déséquilibre significatif dans la relation commerciale.

A ce titre, le Pôle C a préparé, à la suite d'enquêtes, de nouvelles saisines du tribunal de commerce de Paris qui devraient intervenir en fin d'année ou début 2014 dans les secteurs suivants des télécommunications et des sites internet de réservation hôtelière et a géré les nombreux contentieux en appel. Plusieurs condamnations ont été prononcées par la Cour d'Appel de Paris en 2013 ; avec des amendes allant de 250 000 à 2 millions d'euros.

Par ailleurs la division « PCR » a renforcé ses contrôles en matière de délais de paiement : une centaine de contrôles ont été effectués en 2013 et ont donné lieu à l'établissement de 26 avertissements et de 3 PV.

Débusquer les pratiques trompeuses

La brigade interrégionale d'enquêtes sur les vins (BIEV) a, au terme d'une longue enquête, transmis en avril 2013 au parquet de Paris un important dossier contentieux de pratique commerciale trompeuse à l'encontre d'une entreprise de commerce électronique spécialisée dans la vente de vins primeurs (1855.com). 1 183 plaintes de consommateurs, qui n'avaient été livrées que partiellement ou pas du tout, étaient jointes à la procédure. Depuis, environ 500 nouvelles plaintes ont été transmises au parquet en vue d'une jonction à la procédure en cours.

Par ailleurs, le contrôle des importations de whisky indien et d'autres pays tiers a permis de mettre en évidence, sur des volumes très importants introduits en vrac, le non-respect de la réglementation communautaire sur les whiskies à savoir l'utilisation d'autres alcools que l'alcool de céréales et l'absence du vieillissement réglementaire minimum de 3 ans en fût.

101

indices de pratiques anticoncurrentielles traités

110

enquêtes pour pratiques restrictives de concurrence



Min de Rungis.

Contribuer à la protection des consommateurs

Le pôle C assure l'animation et le pilotage au niveau régional des missions de protection des consommateurs dont sont chargées, sur le plan opérationnel, les Directions départementales de la Protection des Populations (DDPP) placées sous l'autorité des Préfets.

Participer aux enquêtes nationales

Ainsi le Pôle C gère la programmation et le suivi des enquêtes et des prélèvements au sein de la région. Des réunions trimestrielles de cadrage et d'échanges ont lieu avec l'ensemble des chefs de services, réparties suivant les trois thématiques sectorielles: industrielles, alimentaires et services. La région Ile-de-France a participé à près de 300 enquêtes nationales dans le cadre de la Directive nationale d'orientations (plans de surveillance de produits alimentaires, introduction de viande de

cheval dans certains plats cuisinés, opération interministérielle vacances, contrôle de la sécurité de produits industriels...) et à près de 40 enquêtes régionales (prestations d'installation, d'entretien et de dépannage à domicile ; pratiques des sites de commerce électronique...).

Le pôle C assure pour l'essentiel la synthèse régionale des différents constats effectués par les départements. Pour 2013, les 2/3 des comptes rendus régionaux adressés à l'administration centrale ont ainsi été rédigés par le pôle C (le tiers restant étant assuré par les DDPP).



Sanctionner les infractions

Au total en 2013 les unités ont effectué 23 900 visites d'établissements et procédé à 122 300 actions de contrôles. Les enquêteurs ont réalisé 4 141 prélèvements de produits alimentaires et 954 prélèvements de produits industriels. Ces contrôles ont donné lieu à l'envoi de 8 930 avertissements aux professionnels, à la mise en œuvre de 615 mesures de police administrative et à la transmission de 1 680 procès-verbaux d'infractions aux Parquets.

Par ailleurs les DDPP assurent un contrôle spécifique de 1 000 entreprises franciliennes produisant ou important des biens de consommation, afin d'anticiper et de gérer des situations à risques (produits non conformes ou dangereux par exemple). Le pôle C, en lien avec l'administration centrale, a travaillé à une mise à jour, une fiabilisation et un suivi de ces entreprises - à enjeux économiques et sanitaires forts - au niveau régional et effectué des analyses sectorielles spécifiques (jouets et compléments alimentaires).

Assurer le suivi judiciaire

Le Pôle C assure également le suivi, devant les Cours d'Appel de Paris et de Versailles, des dossiers contentieux initiés par les DDPP, dans le cadre des enquêtes effectuées. Il est présent en audience, rédige des conclusions en tant que de besoin, recueille les décisions et les commente en retour aux DDPP en vue d'assurer une harmonisation des traitements et une meilleure efficacité des poursuites. Des arrêts ont été rendus dans des domaines pourvoyeurs de nombreuses plaintes en Ile-de-France et ont notamment condamné une société en énergies renouvelables et un fournisseur d'accès internet.

122 094

actions de contrôles menées
au titre de la protection des
consommateurs

4 141

prélèvements de produits
alimentaires

Contrôler les outils de mesure

Le service de la métrologie garantit l'exactitude et la fiabilité des instruments de mesure utilisés dans le commerce : balances, pompes à essence...

Surveiller les organismes de contrôle

Dans le cadre de ses activités traditionnelles, le service métrologie du Pôle C a réalisé plus de 360 actions de surveillance d'organismes agréés qui sont chargés du contrôle des appareils de mesure en Ile-de-France.

Mener des opérations coup de poing

En plus de ces actions, il a mené des opérations coup de poing en synergie avec d'autres services de l'État : sur les balances de pesée intégrées aux caisses enregistreuses de magasins et sur les récipients mesure utilisés pour le stockage d'alcools, avec les services régionaux des douanes ; sur les chronotachygraphes équipant les camions de transport, avec la DRIEA et les services de police ; sur les taxis avec les inspecteurs spécialisés de la Préfecture de Police de Paris ; chez les revendeurs / acheteurs d'or en collaboration avec le groupe d'intervention régional (GIR) à Paris et avec les DDPP pour certains autres départements ; et enfin, au siège de sociétés de transport avec des enquêteurs du Pôle Travail et des Unités territoriales travail et emploi de la Direccte.

360

actions de contrôle
des organismes agréés

16

procès-verbaux ont
été établis.



Chasser les abus dans les négociations commerciales

Adoptée le 4 août 2008 par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), la notion de déséquilibre significatif précise que tout producteur, commerçant, industriel ou personne immatriculée au répertoire des métiers ne peut « soumettre ou tenter de soumettre un partenaire commercial à des obligations créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties ». Christophe Deruche, chef du service régulation des marchés, et Francine Pollakis, inspectrice, expliquent comment ce garde-fou est mis en œuvre.

Pourquoi cette disposition a été adoptée ?

FP : En France, les relations entre les distributeurs et les fournisseurs ont toujours été difficiles. Les dernières décennies ont donné une puissance d'achat de plus en plus importante à la grande distribution. Nombreux sont les fournisseurs qui n'ont plus pour seuls clients que les grandes enseignes et sont contraints d'accepter des exigences parfois insupportables. Il s'agit le plus souvent d'avantages financiers divers. Le législateur a introduit dans le code du commerce la notion de « déséquilibre significatif », notion suffisamment large pour englober l'ensemble de ces « initiatives » contestables. Elle présente aussi l'intérêt d'être applicable à la relation distributeurs fournisseurs, pour qui la notion a été créée, mais aussi à d'autres relations comme celle entre donneurs d'ordre et sous-traitants. La France est le seul grand pays d'Europe à s'être dotée d'un tel outil.

Comment le pôle C mène-t-il ses enquêtes ?

CD : Nous avons la « brigade LME » composée d'une quinzaine d'agents. Le travail d'enquête est très important en Ile-de-France qui concentre de nombreux sièges sociaux et centraux d'achats. Six des plus grandes enseignes sont présentes. Les agents s'efforcent d'enquêter à partir du contrôle des contrats-types passés chaque année entre une enseigne et ses fournisseurs, mais aussi à partir des pratiques constatées. Il faut créer avec les fournisseurs des relations de confiance, pour obtenir le plus d'informations possibles, faire des recoupements, corréler les informations. Le travail d'investigation est important et nos pouvoirs d'enquête nous permettent d'exiger certaines informations. Il faut aller au-delà de l'examen du contrat passé entre l'entreprise et son fournisseur, pour vérifier que le fournisseur ne se voit pas imposer des conditions d'achat abusives pour rester référencé. La grande distribution a d'abord des objectifs de prix et compense sa faible marge en demandant des contreparties parfois non justifiées.

Les enquêteurs font un excellent travail et défendent eux-mêmes leurs dossiers devant les tribunaux, au nom du ministère de l'Économie. Certaines décisions de la cour d'appel nous ont donné raison. En effet, les dossiers constitués par les enquêteurs font l'objet d'assignations devant le tribunal de commerce.

Ce sont des procédures civiles et non pénales. La justice ne considère pas les acteurs économiques qui commettent ces pratiques abusives comme des délinquants et les amendes et restitutions financières qui peuvent être obtenues au civil sont beaucoup plus élevées que les sanctions pénales.

Quelles sont les pratiques que vous pouvez rencontrer concernant la grande distribution ?

FP : En 2013, nous avons obtenu plusieurs décisions de la Cour d'appel de Paris condamnant notamment les pénalités excessives de retard de livraison. Autres exemples, le retour de produits invendus ou la reprise de produits dégradés par la clientèle : le juge a estimé que ces pratiques sont abusives et que les coûts induits par ces retours ne doivent pas être mis à la charge du fournisseur.

Quels impacts pour les consommateurs que nous sommes ?

CD : La sanction du déséquilibre significatif, compte tenu des us en matière de négociations commerciales, constitue un garde-fou contre les clauses abusives qui, pesant sur les fournisseurs, peuvent avoir un impact sur leur production et leurs conditions de travail, sur la qualité et le prix des produits. Toutes ces règles visent à améliorer le jeu de la concurrence et la satisfaction du consommateur. Il s'agit notamment de l'amener à pouvoir faire des choix en bénéficiant d'informations justes et fiables, ce qui n'est pas le cas quand les règles du jeu sont faussées.

Les fonctions support

Secrétariat général,
Communication, Etudes et
statistiques et évaluation

Les fonctions support assurent une mission transversale de soutien aux pôles et aux unités territoriales.

Siège de la Direction
Ile-de-France

Le Secrétariat général

Ressources humaines et dialogue social

Le secrétariat général est implanté au siège de la Direccte. Sa mission couvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention de toutes les composantes de la Direccte.

Il réunit le service budgétaire et financier, qui gère le budget de fonctionnement et de personnel, ainsi que les budgets d'intervention de l'ensemble de la Direccte ; le service des ressources humaines ; le service régional des systèmes d'information et de communication et l'unité des moyens généraux.

En 2013, le secrétariat général a pleinement rempli son rôle support auprès des autres services notamment dans l'accompagnement des mutations de la Direccte et sa modernisation.

Soutenir le fonctionnement des pôles et des unités territoriales

Une très large partie des moyens du secrétariat général sont toujours mobilisés sur ses missions pérennes : suivi budgétaire et financier ; passation, déploiement et suivi des marchés publics ; gestion immobilière et préparation des nouveaux projets ; gestion des flottes (voiture, téléphone, reprographie...) ; ressources humaines de proximité, action sociale...

Contribuer à la mise en œuvre du projet « Ministère fort »

Les membres du secrétariat général ont participé activement aux différentes phases du projet « Ministère fort » et seront de plus en plus mobilisés par sa mise en place. A titre d'exemple, on peut ainsi souligner l'impact du plan sur le dialogue social interne avec de nombreuses consultations du CTR et des CHSCT. Le plan « Ministère fort » a particulièrement touché le secteur de la formation. Dans le cadre du programme de formation des agents de la Direccte, une offre de formation, dédiée aux contrôleurs du travail présentant l'examen professionnel d'inspecteur du travail, a été créée. Cet investissement est d'autant plus remarquable que le service organisait parallèlement, en collaboration avec le pôle T, une remise à niveau de l'ensemble des agents de contrôle pour permettre l'appropriation de la nouvelle réglementation amiante. Par ailleurs, la mise à disposition des équipements de protection « amiante » a fait l'objet d'un plan d'acquisition et de déploiement spécifique.

Conduire les chantiers de modernisation de l'administration

D'autres chantiers ayant leurs propres calendriers ont également mobilisé les équipes du secrétariat général.

Le service régional des systèmes d'information et de communication a débuté la migration de l'ensemble des postes de travail sous Windows 7 et Office 10, programme qui s'achèvera en 2014. Le réaménagement du bâtiment du « millénaire » à Aubervilliers, qui héberge l'unité régionale et une partie des services parisiens, a été finalisé en 2013. Il prévoit un espace d'accueil rénové pour le public du service de la main d'œuvre étrangère de

l'UT 75 et une très nette amélioration des conditions de travail des agents. L'UT 94 a également rénové une partie de ses locaux.

L'année 2013 a permis de construire les étapes préalables à la centralisation nationale des payes et au transfert de la gestion administrative des agents vers le pôle d'expertise, de service qui sera créé à la Direction des ressources humaines. Ce transfert suppose une préparation des dossiers en vue de leur déplacement vers l'administration centrale et la sécurisation de ce dernier. La reprise de la gestion impose également le départ d'agents de la Direccte vers la DRH. Ce changement d'affectation est réalisé sur la base du volontariat. Les échanges préalables ont permis de mettre en relief la qualité de notre équipe.

Former les agents

En matière de formation, le service des ressources humaines a organisé 381 sessions collectives dont 246 sur le site de l'Unité régionale et 135 dans les unités territoriales. 2845 stagiaires ont été formés pour un total de 4 599,5 jours. 29 formations individuelles ont été financées. 609 agents ont bénéficié de formation dans les écoles attachées aux ministères : Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), Ecole nationale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEF).

Le service ressources humaines a, par ailleurs, organisé en 2013 la prise de poste suite à concours de 15 adjoints administratifs, 23 secrétaires administratifs, 12 attachés d'administration, 9 inspecteurs du travail et 6 contrôleurs du travail.

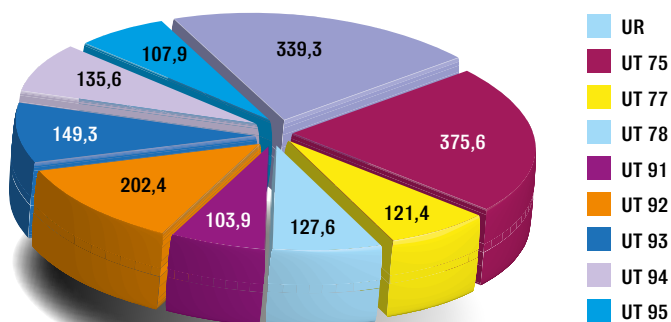
10 622

événements de gestion des payes : entrées, sorties, changement de grade, passage à temps partiel, etc...

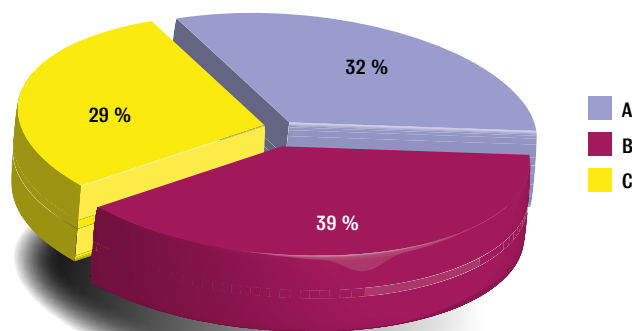
290

mois de travail assurés grâce au recrutement d'agents contractuels occasionnels.

Répartition des agents entre Unité Régionale et Unités Territoriales (en ETP)



Répartition des agents selon leur catégorie (en ETP)



Le service Communication

Le service s'est attaché à conforter la notoriété de la Direccte auprès des partenaires sociaux et des entreprises ; à soutenir les services opérationnels dans leurs missions, en les accompagnant en termes de communication ; et à renforcer la communication interne.

Soutenir les services dans leurs missions

Le service a participé à l'organisation d'une dizaine de colloques ou séminaires, destinés aux partenaires sociaux ou professionnels, et forums ou salons, davantage grand public.

Plusieurs documents pratiques ont été édités : guide à l'usage des jeunes pour ne pas travailler au noir, répertoire de la santé au travail, mémento à l'usage des employeurs sur les emplois aidés ou les nouvelles dispositions légales en matière d'égalité femmes hommes dans l'entreprise...

L'activité du Service des études, de la statistique et de l'évaluation donne également lieu à l'édition de documents de référence : chiffres clef de l'économie, rapports sectoriels...

En lien avec les ministères et les services préfectoraux, le service a décliné au niveau régional une quinzaine de campagnes ou actions de communication engagées au niveau national : mise en place des contrats d'avenir et des contrats de dégradation, égalité femmes hommes, soutien à l'innovation...

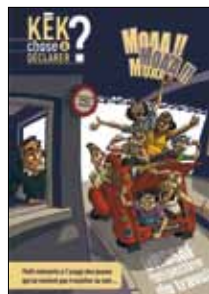


Développer le numérique

Avec plus de 300 articles publiés, la création d'une lettre d'information électronique hebdomadaire, 478 000 visiteurs uniques, 1 200 abonnés, le site web idf-directe.gouv.fr poursuit sa montée en puissance. Le développement du numérique permet de limiter les coûts de la communication, de réduire la consommation de papier tout en offrant une information plus réactive et mieux ciblée.

Renforcer la communication interne

Une lettre d'information dédiée aux agents a été lancée. Elle répond à la nécessité de mieux informer chacun de la vie de l'organisation dans une période de forte réorganisation. 4 numéros sont parus en 2013. Le service communication intervient également dans l'animation du site intranet et dans l'accueil des nouveaux agents.



1 588 107

pages web vues en 2013

30

documents édités

Le service des Etudes, des statistiques et de l'évaluation

Le service des études, des statistiques et de l'évaluation (Sese) a pour mission d'aider à la décision en éclairant l'action des pouvoirs publics par une analyse des transformations socio-économiques dans lesquelles s'inscrivent les politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle ainsi que celles contribuant au développement économique régional. Il a également pour mission d'informer les partenaires de la Direccte et un plus large public sur les résultats de ces analyses par la réalisation de publications. Pour ce faire, il organise les sources statistiques et les informations plus qualitatives qui sont disponibles. Il réalise des études et des évaluations ou en assure le (co)pilotage lorsqu'elles sont confiées à d'autres organismes. Il produit des synthèses afin d'appuyer la Direccte et ses partenaires institutionnels, dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'action 2013 du Sese s'est organisée autour de quatre axes principaux :

Offrir des données statistiques

Des publications régulières sur la conjoncture régionale de l'emploi et du marché du travail, ainsi que la publication annuelle regroupant les « chiffres clés » sur l'ensemble des champs d'intervention de la Direccte ;

Analyser les effets des mesures en matière d'emploi

Des analyses approfondies sur les mesures de la politique de l'emploi, qu'il s'agisse des dispositifs les plus récents (emplois d'avenir, contrats de génération...) ou de mesures plus anciennes telles que le contrat unique d'insertion (CUI), les contrats en alternance, l'insertion par l'activité économique, les conventions de revitalisation, l'activité partielle ou les actions en faveur des travailleurs handicapés ;

Éclairer les services dans l'allocation de leurs moyens

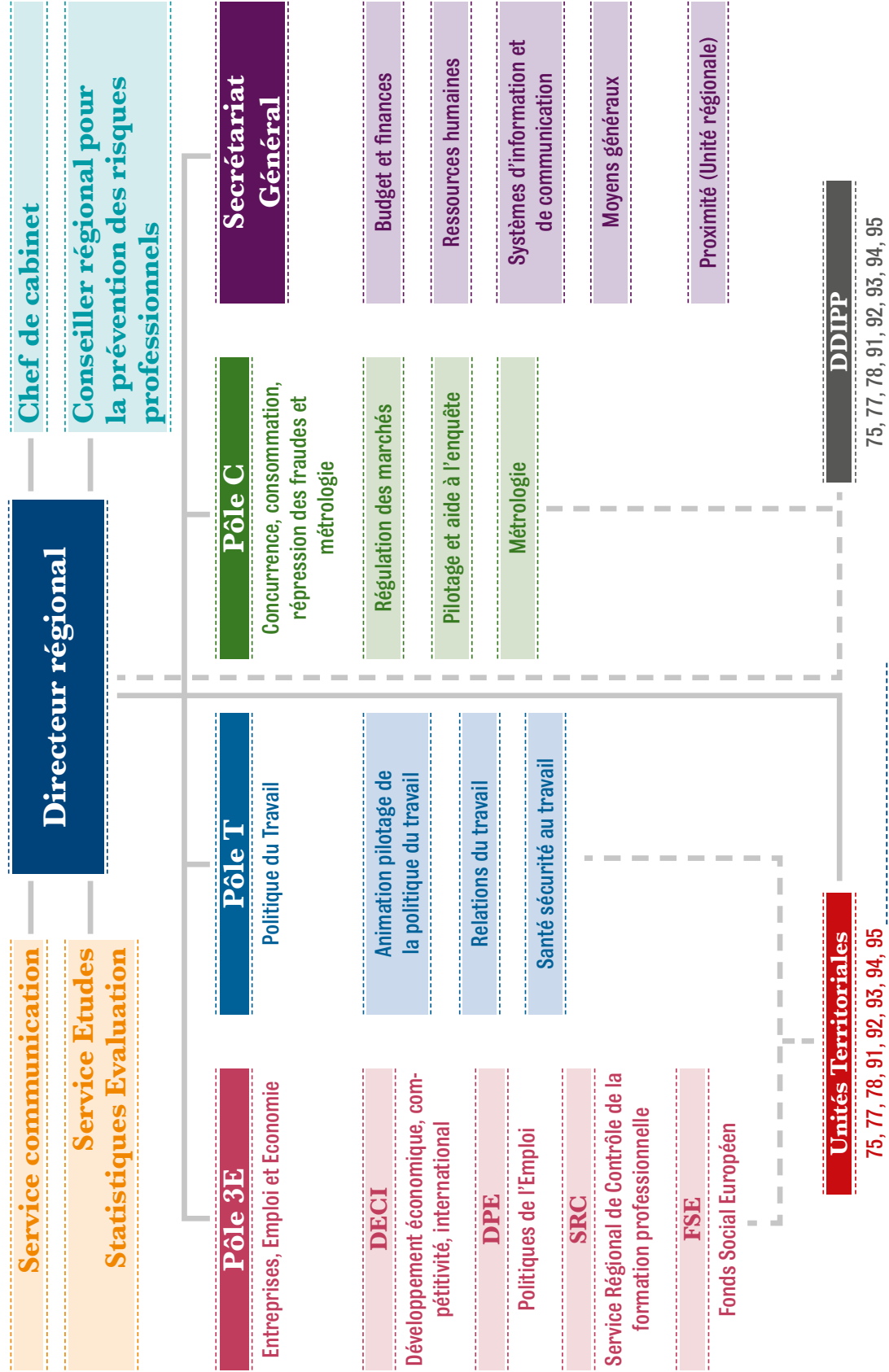
Un appui encore élargi aux services opérationnels pour les aider à répartir au mieux, à partir de critères objectifs largement partagés, les moyens d'action dont dispose la Direccte entre les territoires et les divers opérateurs intervenant sur le marché du travail ;

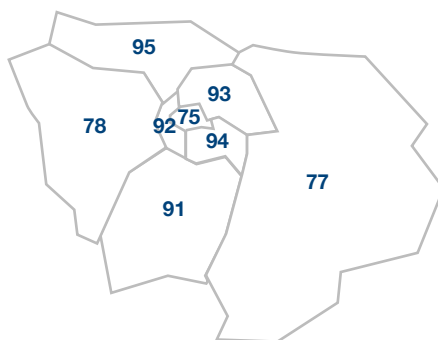
Exploiter les données sur les conditions de travail

Une exploitation systématique des sources disponibles sur les conditions de travail des actifs franciliens : exposition aux risques professionnels, contraintes organisationnelles, horaires atypiques, tensions au travail, précarité des emplois. Parallèlement, le service a assuré un suivi permanent des accords d'entreprise visant à améliorer ces conditions.



Organigramme de la Direccte Île-de-France





UT 75

21, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 20 00
Adresse postale :
35, rue de la gare - CS 60003
75144 PARIS cedex 19

UT 77

Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59

UT 78

Immeuble "la Diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN
EN-YVELINES Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00

UT 91

Immeuble l'Européen
98 allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 70 00

UT 92

13, rue de Lens
92022 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 47 86 40 00

UT 93

1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

UT 94

Immeuble le Pascal - Hall B
7, av. du Général de Gaulle
94046 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00 et
Tél. : 01 49 56 28 23

UT 95

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise
95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49

Direccte Direction régionale des entreprises,
ILE-DE-FRANCE de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04

www.idf.direccte.gouv.fr